



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 15 h 35.

Point 127 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) (A/48/414/Add.5)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/48/414/Add.5, qui contient le texte d'une lettre que m'a adressée le Secrétaire général par laquelle il m'informe que, comme suite à ses lettres datées des 21, 24, 27 et 29 septembre et du 4 octobre 1993, la Gambie a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Allocution du général de division Juvénal Habyarimana, Président de la République rwandaise

Le Président :

L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République rwandaise.

Le général de division Juvénal Habyarimana, Président de la République rwandaise, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République rwandaise, S. E. le général de division Juvénal Habyarimana, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Habyarimana :

Je ressens à la fois ce sentiment d'un honneur insigne et d'un plaisir réel, mais aussi d'une émotion profonde, en ce moment où, au nom de mon pays, le Rwanda, je prends la parole devant cette prestigieuse Assemblée des Nations Unies, qui chaque année se penche sur le sort de notre monde.

Mais avant tout, je voudrais, Monsieur le Président, m'associer aux éminents orateurs qui m'ont précédé sur cette tribune pour vous adresser, au nom de la délégation que je conduis, nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la quarante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes assurés que vos qualités personnelles, ainsi que votre longue expérience des questions internationales, vous aideront à vous acquitter au mieux de cette lourde responsabilité. Vos qualités et votre expérience constituent le meilleur atout pour le succès des travaux de la présente session. Nos félicitations s'adressent également à tous les autres membres du Bureau, qui, nous en sommes convaincus, feront tout pour vous aider à vous acquitter avec succès de la lourde tâche qui vous a été confiée. La délégation de la République rwandaise ne ménagera aucun effort pour participer activement et efficacement au bon aboutissement des points inscrits à l'ordre du jour de cette session.

Par ailleurs, un hommage mérité est à rendre à votre prédécesseur, M. Stoyan Ganey, qui a toujours été animé par

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.19
28 octobre 1993

FRANCAIS

le même souci d'efficacité, au service de la paix, de la justice et de la sécurité internationale. Il mérite notre profonde gratitude pour avoir dirigé, avec sagesse et compétence les travaux de la quarante-septième session de l'Assemblée de notre organisation.

Nous saisissons également cette agréable occasion pour saluer chaleureusement la présence parmi nous des nouveaux Etats Membres, dont l'admission marque une étape importante vers l'universalité de notre organisation.

Cette quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvre au moment où le monde nous offre un camaïeu peu reluisant : ici et là, quelques îlots de paix et de prospérité. Ils sont peu nombreux. Ailleurs, en plusieurs points du globe, des conflits armés, des tensions politiques prêtes à éclater en crises ouvertes, des délabrements économiques et sociaux. Dans un grand nombre de pays, la misère, des bouillonnements dus à la recherche de sociétés plus équilibrées. Et partout, l'angoisse face à tant de défis qui se dressent devant la conscience de l'homme et qui engendrent la peur pour l'avenir.

Heureusement, quelques bonnes volontés s'organisent et se mobilisent au niveau des Etats, des organisations non gouvernementales, des organisations régionales et internationales, au premier rang desquelles se trouve l'Organisation des Nations Unies, pour réveiller la conscience universelle, éteindre les brasiers, accompagner les changements politiques, soulager la misère et redonner espoir et goût de vivre à ceux pour qui les horizons semblent fermés et sombres.

C'est le lieu et le moment de rendre un vibrant hommage à notre organisation mondiale et à son inlassable Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour toutes les actions entreprises et conduites avec doigté en vue de ramener la paix dans les régions et les pays ravagés par la guerre, de prévenir d'autres conflits, d'assister les peuples démunis ou éprouvés par des catastrophes de toutes sortes. Les moyens sont limités, certes, mais cette organisation n'est-elle pas le dernier espoir des peuples?

Et des succès stimulent cet espoir. Ainsi, nous saluons avec enthousiasme la fin de la guerre civile au Cambodge et le rétablissement des institutions étatiques dans ce pays.

Le Rwanda se félicite des progrès réalisés en vue du règlement du conflit au Mozambique et suit avec une attention toute particulière l'évolution politique en Afrique du Sud. Si le système d'apartheid n'est pas encore totalement enrayé en Afrique du Sud, les développements récents y augurent d'une évolution positive rapide.

Le Rwanda se réjouit au plus haut point de l'évolution très positive des négociations de paix au Moyen-Orient, qui viennent de franchir une étape très importante grâce à la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et à la signature, le 13 septembre 1993, à Washington, d'un accord sur l'autonomie palestinienne à Gaza et à Jéricho. Nous espérons que cet accord historique, qui a jeté les bases d'une réconciliation entre Israéliens et Palestiniens, va ouvrir la voie à une solution durable de toutes les questions liées au problème du Moyen-Orient et vers l'installation définitive de la paix et de la tranquillité dans cette partie du monde.

C'est à cette fin que nous sollicitons de la communauté internationale qu'elle redouble d'efforts pour qu'aboutissent à des résultats heureux les tentatives en cours en vue du règlement des conflits en Bosnie-Herzégovine, au Libéria, en Angola, en Somalie et partout ailleurs où les peuples sont meurtris, divisés et plongés dans la misère par les égoïsmes et les ambitions individuels ou tribaux, ou menacés dans leur souveraineté par l'appétit démesuré d'autres Etats.

Au niveau des relations économiques internationales, il reste déplorable de constater que les trois quarts de l'humanité demeurent en marge du progrès économique et social, dans la mesure où de nombreux déséquilibres structurels continuent de handicaper les pays du Sud dans leurs efforts d'autodéveloppement et de coopération internationale. En effet, malgré les efforts de concertation et d'intégration, malgré les ajustements internes opérés toujours au prix d'énormes sacrifices, malgré les bonnes volontés exprimées dans le partenariat international, la dette extérieure continue à s'alourdir et l'écart entre les économies du Nord et du Sud ne cesse de s'élargir.

La délégation rwandaise est convaincue que pour améliorer le sort de l'humanité, la communauté internationale doit envisager des mesures appropriées de nature à favoriser l'émergence d'un nouvel ordre économique mondial plus équitable et plus équilibré. A cet égard, seule la volonté politique commune de tous les Membres de notre organisation pourrait faciliter la correction des déséquilibres structurels de l'économie mondiale et ouvrir la voie à un nouveau partenariat où l'interdépendance signifiera, avant tout, un destin commun de l'humanité, et où la coopération internationale sera davantage synonyme de succès gratifiant pour tous les partenaires, le sceau de la fraternité et la promesse d'une solidarité vécue intimement.

Le Rwanda a toujours estimé que la coopération internationale, pour être plus efficace, doit être davantage le fait d'une concertation intense, transparente, cohérente et concise avec nos partenaires, engagés dans ce qui devrait

être un jour considéré comme un véritable contrat de solidarité. Le Rwanda a toujours estimé qu'une coopération bien conçue implique la notion de cogestion, de coresponsabilité, ce qui signifie donc responsabilité partagée, dialogue permanent, transparence des engagements et acceptation du droit à l'erreur, de part et d'autre. Pour que, plus que par le passé, la coopération puisse répondre à l'enjeu prospectif, pour qu'elle devienne davantage encore coopération, la communauté internationale doit chercher une solution efficace à tous ces défis qui nous entraînent dans un surendettement institutionnalisé.

De plus, la coopération internationale ne pourra renforcer son envergure et son impact que par une véritable intégration des actions, des programmes, dans un contexte stratégique national, dans une vision globale d'autodéveloppement authentique. Le Rwanda a toujours accordé une importance spéciale à la coopération internationale, à laquelle il doit tant de son progrès, tant de son développement, et tant de ses acquis.

S'agissant de la situation politique du Rwanda, mon pays, vous le savez, sort d'une guerre injuste, insensée et imméritée, à lui imposée voilà trois ans, depuis le 1er octobre 1990. Avant de vous brosser à grands traits la situation dans laquelle cette guerre a plongé la population rwandaise et l'économie du pays, permettez-moi de souligner encore une fois le rôle de la communauté internationale dans le dénouement des crises conflictuelles, car la fin de cette guerre dans mon pays est le résultat d'un miracle de la solidarité internationale.

Certes, il a fallu la bonne volonté des deux parties. La sagesse a prévalu sur les ambitions. La haine a cédé à la nécessité de la survie de la nation. Mais la volonté des deux parties, pour une convergence de leurs efforts, fut appuyée, fortement, par les pays voisins du Rwanda, parmi lesquels elles ont choisi, de commun accord, un médiateur, la République du Zaïre, et un facilitateur, la République-Unie de Tanzanie.

Les deux belligérants ont également bénéficié de l'assistance avisée du Président Abdou Diouf du Sénégal, alors Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, et de certains pays amis, la France, la Belgique, la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique, sans oublier le concours combien précieux de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies. Tous ces pays et organisations internationales ont en effet envoyé à Arusha, en Tanzanie, des représentants aux négociations de paix, entamées au Zaïre depuis le déclenchement des hostilités et qui se sont poursuivies en Tanzanie une année durant en leur présence et ont été clôturées par un accord de paix.

Je saisis l'occasion pour réexprimer à tous ces pays et organisations les sincères remerciements du Gouvernement et du peuple rwandais pour leur apport combien appréciable à l'aboutissement heureux des négociations, qui ont été éprouvantes pour toutes les parties et qui, plus d'une fois, ont frôlé la rupture, n'eussent été la ténacité et la ferme volonté des deux parties, mais aussi les conseils combien judicieux et fermes de tous les amis présents.

Cette guerre absurde qui a frappé le Rwanda est en train de s'éteindre, grâce à l'Accord de paix signé à Arusha le 4 août dernier. Elle fut meurtrière et destructive. Nous déplorons plusieurs dizaines de milliers de victimes. La guerre a détruit un nombre considérable d'infrastructures, d'équipements et d'ouvrages socio-économiques et administratifs et laissé dans le dénuement le plus total plus de 900 000 personnes déplacées, dont les biens sont partis en fumée.

Elle nous laisse, cette guerre, des orphelins et des mutilés de tous âges, des veuves et des vieillards sans secours, et des centaines de milliers de sinistrés économiques. Dans les régions affectées par la guerre, c'est la misère et la désolation. La scolarité est gravement compromise et les séquelles psychiques sur les tranches d'âges les plus vulnérables sont sans doute incalculables.

Cette guerre a brisé l'équilibre alimentaire déjà fragile et favorisé la famine qui touche tout le pays, pour avoir éclaté dans les régions les plus fertiles du pays, qui ne sont plus cultivées depuis trois ans. Les délégués des organismes internationaux et des organisations non gouvernementales qui ont pu visiter les camps des déplacés, ne peuvent oublier le spectacle de désolation de ces abris de fortune, où des centaines de milliers d'êtres humains continuent de mener, entassés dans des conditions d'extrême insalubrité, une vie à la limite du tolérable. Ces délégués ne peuvent oublier ces files d'affamés sur les routes, en quête d'une aide que la communauté internationale leur destinait et qu'elle arrivait difficilement à leur faire parvenir pour leur permettre de survivre.

Et que dire de l'économie en général? Déjà fort perturbée, elle est aujourd'hui encore plus délabrée en raison des énormes dépenses inhérentes à la guerre et aux destructions qu'elle a entraînées.

Ainsi, après la signature de l'Accord d'Arusha, l'heure est aujourd'hui au travail, immense et de longue haleine, de reconstruction nationale, dans la paix et la sérénité retrouvées, sans oublier l'autre objectif non moins important qu'est la réalisation de la réconciliation nationale et la poursuite du renforcement du processus de démocratisation dans la gestion du pays. Il y a lieu de se féliciter déjà de

l'instauration du multipartisme par la révision constitutionnelle du 10 juin 1991, grâce à laquelle 17 partis politiques ont été agréés à ce jour, dont cinq forment actuellement le gouvernement de transition, qui sera bientôt élargi au Front patriotique rwandais, pour une nouvelle transition devant déboucher sur des élections pluralistes, libres et démocratiques.

Sur le plan économique, le Rwanda connaît une crise depuis les années 80, crise qui a eu des répercussions négatives sur l'exécution budgétaire et qui a été exacerbée non seulement par la guerre, mais aussi par le caractère non prévisible des chocs exogènes, notamment l'effondrement du prix international du café, notre principal produit d'exportation.

Comme la croissance des dépenses publiques et celle du déséquilibre fondamental de la balance commerciale conjuguée à un appareil productif caractérisé par une structure très fragile ne pouvaient plus être maîtrisées, mon pays a mis en oeuvre, dès novembre 1990, un programme de redressement ayant pour objectifs primordiaux : la relance de l'économie; la recherche des équilibres financiers internes et externes; la promotion de l'épargne intérieure; l'encouragement de l'activité du secteur privé et l'amélioration de la gestion du secteur public.

Le Programme d'ajustement structurel du Rwanda a été massivement soutenu par l'ensemble des bailleurs de fonds, techniquement et financièrement, et en tête, les institutions de Bretton Woods. Malheureusement, le démarrage de ce programme, que le Gouvernement aurait apparemment pu exécuter sans trop de dérapages, a coïncidé justement avec l'attaque d'octobre 1990.

Du haut de cette tribune, je remercie très solennellement la communauté internationale qui a appuyé le Rwanda tant au niveau de l'aide à la balance des paiements qu'au niveau des projets de développement. Nos remerciements sont encore plus profonds pour la priorité donnée par la communauté internationale au secours aux déplacés de guerre, en réponse à l'appel consolidé lancé par le Département des affaires humanitaires des Nations Unies, dont le dévouement se trouve au-dessus de tout éloge.

Suite à la guerre et à la nouvelle détérioration des termes de l'échange enregistrée par l'économie rwandaise, la colonne vertébrale de notre Programme d'ajustement structurel est menacée. Je veux parler de la libéralisation des échanges extérieurs et intérieurs, qui nécessite une situation confortable des réserves de change.

Le Gouvernement rwandais vient de décider des éléments saillants de sa politique économique à court et

moyen terme - pour la période 1993-1996 - dans le contexte de l'après-guerre, éléments que nous venons de soumettre à la communauté internationale. Cette politique traduit l'engagement du Gouvernement de tout mettre en oeuvre pour stabiliser les grands équilibres financiers et lancer le processus de reprise économique, en s'appuyant sur la stratégie de base du Programme d'ajustement structurel, qui accorde un rôle clef aux forces du marché. En somme, il s'agit de capitaliser les résultats positifs des mesures mises en place depuis novembre 1990 et d'envisager de nouvelles mesures dictées par la détérioration des perspectives économiques à court et moyen terme liée à la guerre.

En somme, conformément au contenu de l'Accord de paix, les priorités qui seront celles du gouvernement de transition à base élargie sont de poursuivre les efforts de redressement économique et de s'atteler aux quatre programmes de développement économique spécifique d'après guerre, à savoir : l'aide d'urgence aux déplacés de guerre et l'aide à leur installation dans leurs biens; l'assistance à la réinstallation des réfugiés rwandais; l'assistance à la reconstruction; l'assistance à la réinsertion sociale et économique des militaires démobilisés.

Pour le rapatriement des réfugiés rwandais, conformément à la Déclaration de Dar es-Salaam du 19 février 1991, une réunion des bailleurs de fonds sera organisée à l'initiative du Gouvernement, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour le réfugiés (HCR). Avec la guerre, on a noté des destructions de tout genre, et surtout la dégradation et la destruction de plusieurs milliers d'hectares boisés, ce qui va aggraver encore plus le déficit en bois. Avec la fin de la guerre, le pays devra dégager les frais de démobilisation de plus de 31 000 militaires, et pour ces derniers, il faudra identifier au niveau de tout le pays des activités rémunératrices et de formation qui puissent faciliter leur réintégration sociale et économique.

C'est dans le cadre de la préparation des programmes de reconstruction et de réinsertion socio-économique des militaires démobilisés que j'ai personnellement adressé une requête au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en date du 2 janvier 1993, et qu'une mission interagences du système des Nations Unies est, avec celle du PNUD, actuellement occupée à épauler le Gouvernement rwandais dans la préparation du document à présenter aux bailleurs de fonds lors d'une table ronde d'urgence humanitaire.

Le Rwanda essaie de gérer ses maigres ressources dans un contexte extrêmement difficile. Mais il reste engagé pour une stratégie de développement économique, contenue dans son Programme d'ajustement structurel lancé en

novembre 1990, avec comme pilier le processus de libéralisation économique déjà amorcé et donnant au secteur privé un rôle plus accru dans la prise de décisions.

En signant l'Accord de paix, le Gouvernement rwandais s'est fermement engagé à renforcer les bases d'un Etat de droit dans lequel seront garantis les libertés publiques, les droits politiques, la justice et l'équité. Dans cet accord, les deux parties ont convenu qu'il sera mis sur pied une Commission nationale des droits de l'homme indépendante qui sera chargée d'examiner les violations des droits de l'homme commises par qui que ce soit sur le territoire rwandais, particulièrement par des organes de l'Etat et par des individus sous le couvert de l'Etat ou d'organisations diverses. Parallèlement, le Gouvernement s'efforcera d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire et du régime carcéral, en bannissant notamment et en punissant sévèrement en la personne de leurs auteurs les arrestations arbitraires et abusives ainsi que les traitements dégradants infligés aux prévenus.

Les moyens humains, matériels et financiers du pays étant fort limités, il est fait appel à l'assistance financière et technique extérieure, notamment dans le domaine de la formation des magistrats, des officiers du ministère public et des auxiliaires de la justice.

Le Gouvernement rwandais a également réaffirmé dans l'Accord de paix sa volonté de résoudre définitivement le problème des réfugiés ainsi qu'il s'y était engagé dans la Déclaration de Dar es-Salaam du 19 février 1991, lors du sommet régional qui a examiné le problème des réfugiés rwandais.

La tâche sera donc ainsi ardue pour le gouvernement de transition à base élargie prévu par l'Accord, dans le cadre du Protocole sur le partage du pouvoir entre les forces politiques intérieures et le Front patriotique rwandais. Ce gouvernement sera mis en place dans les prochains jours, dès que les conditions préalables seront réunies. La tâche sera ardue aussi pour tout le peuple rwandais, qui est finalement l'auteur principal et le bénéficiaire du progrès et du bien-être recherché.

En dépit de la volonté et de la détermination du peuple rwandais et de son gouvernement, force nous est de reconnaître que les moyens internes disponibles sont grandement insuffisants face au travail à abattre. Aussi attendons-nous de la communauté internationale le support et le complément à nos propres efforts.

La première contribution attendue de la communauté internationale est la mise en place, le plus rapidement possible, d'une force internationale neutre également prévue dans l'Accord d'Arusha. Au nom du peuple rwandais, il me

plaît de présenter à l'Organisation des Nations Unies en général et aux membres du Conseil de sécurité en particulier nos sentiments de gratitude pour la décision historique que notre organisation a prise hier, par l'adoption de la résolution qui a institué la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) tant attendue pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix d'Arusha.

L'Accord assigne à cette force une mission générale de contribuer à la mise en oeuvre de l'Accord de paix, plus particulièrement en supervisant la mise en oeuvre du Protocole sur l'intégration des forces armées des deux parties et en fournissant toute forme d'assistance aux autorités et aux organes compétents. De façon plus spécifique, l'Accord lui assigne, entre autres, des missions de sécurité, dont notamment celles de garantir la sécurité générale du pays et de vérifier en particulier comment les autorités et les organes compétents assurent le maintien de l'ordre public, de contribuer à assurer la sécurité de la population civile, d'effectuer les opérations de déminage, de contribuer à la recherche des caches d'armes et à la neutralisation des bandes armées à travers tout le pays, de contrôler le respect par les deux parties des modalités de cessation définitive des hostilités telles que contenues dans l'Accord de paix.

Enfin, l'Accord d'Arusha confie à la force internationale neutre des missions de supervision du processus de formation de l'armée nationale, dont je ne mentionnerai que la supervision de l'opération de désengagement des forces, la supervision de l'opération de démobilisation des militaires et gendarmes et la participation au programme de formation des membres des nouvelles forces armées.

C'est dire combien la mise en place de cette force internationale neutre est nécessaire et urgente pour permettre la formation du gouvernement de transition à base élargie, la réinstallation des déplacés de guerre, le rapatriement des réfugiés et, d'une manière générale, la reconstruction nationale dans des conditions de sécurité maximale.

Une autre contribution, non moins vitale, attendue de la communauté internationale, plus spécialement du système des Nations Unies, et, sur le plan bilatéral, des pays amis et de diverses organisations non gouvernementales, consistera dans le financement des programmes prioritaires que j'ai évoqués il y a un instant.

Aujourd'hui plus que jamais, le Rwanda a besoin de l'attention, de la sollicitude et de la bienveillance de la communauté internationale. Il compte sur la générosité de cette communauté pour se redresser, pour se relever des affres de la guerre. Puisse cet espoir se réaliser très prochainement.

Fort du soutien de la communauté internationale, le peuple rwandais espère ainsi traverser, sans trop de heurts, la période de transition qui, malgré les balises posées par l'Accord de paix, pourrait se révéler éprouvante. Mais les Rwandais comptent sur le patriotisme et le sens de responsabilité qui doivent caractériser leurs autorités politiques et les leaders des partis participant au Gouvernement et à l'Assemblée nationale de transition, pour consolider les acquis démocratiques et asseoir à jamais les bases de la paix et de la concorde nationale. Une fois exorcisés les démons de la division, il n'y a pas de doute que le peuple rwandais bâtira une nouvelle nation et connaîtra à nouveau, un progrès continu.

Au cours de la présente session auront lieu des élections pour un certain nombre de sièges au Conseil de sécurité. Le Rwanda a officiellement posé sa candidature à un siège non permanent au sein de cette instance chargée de veiller à la paix et à la sécurité internationales. Sa candidature a été appuyée par le dernier Sommet de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenu au Caire à la fin de juin de cette année. Je sollicite, en ma qualité de chef de l'Etat, la confiance de votre auguste assemblée pour mon pays, le Rwanda n'ayant jamais siégé au Conseil de sécurité. En tant qu'Etat soucieux de remplir ses responsabilités, y compris sur le plan international, le Rwanda estime qu'il peut, aujourd'hui plus qu'hier, apporter sa modeste contribution au maintien de la paix dans le monde et à la restauration de celle-ci dans les régions et les pays troublés.

Sortant lui-même d'une guerre qui l'a tant éprouvé, le Rwanda connaît mieux le prix de la paix, cette paix qu'il vient de recouvrer grâce notamment aux efforts de la communauté internationale.

Voilà les raisons qui ont motivé le Rwanda à poser sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité : pour aider les autres nations en guerre à retrouver la paix, mais aussi pour travailler, de concert avec les autres membres du Conseil, à la consolidation de la paix à l'intérieur de ses propres frontières. Le Rwanda espère être investi de votre confiance.

Pays anciennement sous la tutelle des Nations Unies tout au long de la période ayant précédé son accession à l'indépendance nationale, mon pays, le Rwanda, fraîchement sorti des affres d'une guerre sans nom et soucieux de se reconstruire en tirant les leçons du passé, a toutes les raisons de s'estimer adulte et de vous assurer de sa détermination sans faille d'œuvrer à l'avènement de la paix dans le monde et à la compréhension entre les nations. En son nom, je renouvelle à l'Organisation des Nations Unies, nos vœux profonds de succès et de rayonnement, pour le bonheur de l'humanité entière.

Le Président :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République rwandaise de la déclaration qu'il vient de faire.

Le général de division Juvénal Habyarimana, Président de la République rwandaise, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

(interprétation de l'anglais) :

Avant de faire ma déclaration, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer les plus profondes condoléances de mon pays au Gouvernement et au peuple de l'Inde au moment où ils pleurent la perte de milliers de vies à la suite du tremblement de terre de la semaine dernière.

Je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection, remercier le Président sortant de sa contribution aux travaux des Nations Unies et souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux Membres de notre organisation.

On a beaucoup attendu de l'Organisation des Nations Unies au cours de l'année écoulée. Elle a pour priorité de veiller à ce que les profonds changements politiques et économiques ne puissent aboutir à un conflit mondial. Cela a parfois voulu dire qu'il fallait coordonner les efforts internationaux. En d'autres occasions, l'ONU a dû être le chef de file de ces opérations. En même temps, elle a continué à relever les défis qui sont posés par les nombreux problèmes sociaux, humanitaires et écologiques d'aujourd'hui, lesquels sont d'une portée considérable. Ils se sont avérés de plus en plus difficiles à contenir à l'intérieur des frontières nationales et même régionales.

L'ONU a souvent assumé ses responsabilités dans les conditions les plus défavorables. Je suis donc heureux que notre Secrétaire général et les pays composant l'Organisation des Nations Unies aient toujours répondu de façon positive aux situations auxquelles ils étaient confrontés. J'espère qu'ils continueront de le faire, même après des événements aussi inquiétants que ceux qui se sont produits en Somalie cette semaine.

Je dis cela parce que l'année écoulée a été marquée par tant de réalisations remarquables. Le succès de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge a montré ce qui peut être fait grâce à des efforts régionaux et à des activités multilatérales patientes. En Afrique du Sud, les efforts déployés aux niveaux national, régional et international à

l'appui des résolutions des Nations Unies nous ont apporté un nouvel espoir. Au Moyen-Orient, l'Organisation des Nations Unies a exercé une influence positive dans la réduction des tensions après la guerre du Golfe.

Nous nous sommes également félicités de l'accord entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël. Il s'agit du premier pas vers un règlement pacifique de la question de Palestine.

Plusieurs initiatives ont également été prises en vue d'améliorer l'économie mondiale et d'élaborer de meilleurs arrangements commerciaux dans les régions. En même temps, l'ONU a continué d'accorder une assistance essentielle aux peuples dans les pays en développement. Elle a également maintenu des opérations de maintien de la paix dans un certain nombre de régions problématiques. L'ONU a également organisé d'importantes conférences internationales au cours desquelles les nations ont pu échanger leurs vues sur de nombreuses questions d'intérêt international. Cela représente une contribution considérable à la diplomatie préventive et à la consolidation de la paix. Dans chaque cas, j'espère que ces acquis pourront être consolidés par les autorités nationales et régionales.

Au Cambodge, nous souhaitons au nouveau gouvernement beaucoup de succès alors qu'il s'engage sur la voie de ramener une stabilité durable dans le pays. Comme tous les pays de notre région, nous nous réjouissons à la perspective de voir le peuple cambodgien jouir à nouveau de la paix et de la prospérité.

En Afrique du Sud, je crois que des conditions existent maintenant pour que les dirigeants nationaux encouragent la retenue et recherchent le consensus.

Les pays de la région du Golfe sont également en mesure d'oeuvrer en vue d'apporter des solutions pacifiques aux problèmes qui n'ont pas encore été résolus.

Au Moyen-Orient, les derniers événements devraient permettre de lancer un processus visant le rétablissement de tous les droits légitimes palestiniens et conduisant à un règlement complet dans la région.

En ce qui concerne l'économie mondiale, les objectifs ont été fixés. Ce que nous espérons voir maintenant, ce sont des progrès tout aussi clairs dans le renforcement des liens entre le Nord et le Sud et dans la création de conditions permettant d'encourager la coopération et la croissance durable. Pour ce faire, nous devons améliorer les mécanismes existants pour empêcher que des désaccords économiques ne se transforment en conflit ouvert. Chaque pays a la responsabilité de promouvoir des accords de commerce équitables dans le monde entier.

La conjoncture actuelle présente de nombreux défis. J'estime que nous pouvons continuer à les relever pour les transformer en événements positifs si nous notons avec soin les situations dans lesquelles l'Organisation des Nations Unies semble connaître ses plus importants succès. Ceux-ci interviennent lorsque les responsabilités particulières des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales et des associations régionales sont reconnues et convenues avant que l'organe mondial soit prié d'agir.

Lorsque ces responsabilités sont conflictuelles, l'efficacité des opérations des Nations Unies est entravée. Cela est clairement reflété en Somalie et en Bosnie. Dans ces pays, l'Organisation des Nations Unies, au départ, a agi pour garantir une assistance humanitaire sûre et efficace. Des succès considérables ont été réalisés dans ces opérations, et je remercie pour leur travail humanitaire ceux qui en sont responsables.

Ces efforts et le fait que le conflit n'a pas débordé des frontières des régions concernées ne devraient toutefois pas détourner notre attention des importantes questions de principe en jeu.

Voilà pourquoi nous tenons à exprimer notre appui au Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine. Nous estimons que les principes de la Charte des Nations Unies seraient sérieusement compromis si notre organisation devenait partie à tout accord qui obligerait une nation souveraine et un Membre de l'Organisation des Nations Unies à se soumettre à l'agression. Non seulement ce serait fermer les yeux sur le terrorisme, mais ce serait le récompenser.

Pour faire en sorte que l'ONU ne devienne pas simplement un autre facteur dans une équation politique locale, un certain nombre de propositions de réformes sont offertes. Ces propositions visent à assurer les Membres que les décisions de l'ONU reflètent l'opinion mondiale la plus large possible. Si elles contribuent aussi à régler les sérieux problèmes financiers de l'Organisation, je crois qu'elles méritent d'être examinées d'un oeil favorable.

Nous avons tous notre vision personnelle de la façon dont l'Organisation des Nations Unies devrait opérer. Mais quel que soit notre point de vue, j'espère que nous déploierons tous les efforts possibles pour encourager le soutien de nos associations régionales et sous-régionales. Dans l'absolu, chaque région appliquerait son propre agenda pour la paix et le développement en complément des travaux de l'organisation mondiale. Plus cette procédure sera répandue, plus l'ONU pourra s'en tenir à son rôle le plus efficace : celui d'autorité de dernier recours. J'estime ainsi que des progrès considérables pourront être réalisés en vue

d'établir ce que le Secrétaire général a décrit comme un système international viable.

M. Niasse (Sénégal) :

La réunion annuelle, à New York, de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies est un événement mondial qui exprime, chaque fois, l'espoir des nations et des peuples de se retrouver, par le dialogue et la concertation, pour vivre ensemble leur destin commun. Dans un monde qui se diversifie de jour en jour et où des contradictions multiples agitent la conscience des peuples, n'est-ce pas ici et maintenant, dans l'amitié et dans le dialogue fraternel, que l'humanité, dotée de capacités intellectuelles et morales illimitées, doit se retrouver avec elle-même, se réconcilier avec la conscience universelle qui est aussi le fondement de la vocation des hommes de vivre unis et solidaires?

C'est dans cette conviction que la délégation sénégalaise, qui a pris part à votre élection, connaissant votre brillant itinéraire politique et le rôle éminent que votre pays joue sur la scène internationale, vous adresse par ma voix, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de mon pays, de notre peuple, de ses dirigeants. Nous n'avons aucun doute sur votre maîtrise de la pratique internationale, car votre vaste expérience d'homme d'Etat vous permettra, nous le savons, de conduire avec efficacité, intelligence et perspicacité les travaux de la présente Assemblée générale des Nations Unies. Mes vœux accompagnent donc votre élection et, en même temps, la mission que vous êtes appelé à accomplir, du haut de cette tribune si chargée d'histoire et de générosité, jusqu'au mois de septembre de l'année 1994.

Votre prédécesseur, M. Stoyan Ganev, ancien Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, a conduit les travaux de la quarante-septième session de notre assemblée avec une compétence et une efficacité qui méritent appréciation et reconnaissance. Qu'il en soit, ici, chaleureusement félicité.

A notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, je voudrais rendre un hommage particulier pour la somme d'énergie qu'il déploie avec tant de clairvoyance et de courage afin d'assurer l'application des principes et la réalisation des objectifs inscrits dans la Charte de notre organisation. L'amitié qui me lie personnellement à cet éminent citoyen du monde depuis près de 25 années m'autorise à lui redire mon estime et mon admiration de toujours.

Je tiens enfin à exprimer les félicitations de mon pays à tous les nouveaux Etats Membres de notre organisation : la République tchèque et la Slovaquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, les Principautés de Monaco et d'Andorre et l'Etat d'Erythrée, Etats auxquels je souhaite la bienvenue dans la famille des Nations Unies.

Il y a une quinzaine d'années, lorsqu'au mois de septembre 1978 j'eus l'honneur, pour la première fois, en ma qualité alors de nouveau Ministre des affaires étrangères du Sénégal, de m'adresser à cette auguste Assemblée, j'évoquais, ici-même, jeune chef de la diplomatie d'un pays africain, les nombreux problèmes que la communauté internationale rencontrait à ce moment-là et qui tournaient autour de deux axes fondamentaux.

Le premier axe était celui de l'accession à la souveraineté politique de peuples qui ne connaissaient pas encore la liberté et à qui était refusée la pleine jouissance de droits inaliénables et imprescriptibles nés avec l'avènement de l'homme sur terre. Ces droits, d'autres hommes, d'autres peuples, d'autres Etats, d'autres nations les leur refusaient au nom d'un système qui leur était ainsi imposé et auquel ils étaient soumis, sans autre moyen de défense que leur espoir dans l'homme.

L'autre axe était celui d'une grave inégalité dans les conditions qui déterminaient le développement économique, social, humain et culturel des nations. Certaines de ces nations disposaient d'une maîtrise quasi totale des normes scientifiques, de la technologie industrielle, des transports et des communications, des moyens de diffusion culturelle, des circuits du commerce mondial, jusqu'au contrôle des matières premières qui étaient produites, en grande partie, dans les zones sous-développées.

Mme Fréchette (Canada), Vice-Présidente, assume la présidence.

Dans le même temps, alors que les prix de ces matières premières connaissaient, année après année, une déflation vertigineuse, d'autres nations se voyaient dans l'obligation d'acheter, au prix fort et avec des moyens réduits, des biens de consommation produits dans les pays industrialisés. Ces nations consacraient l'intégralité de leurs recettes d'exportation à ces transactions, incapables, de ce fait, d'investir pour assurer leur propre développement. Condamnées ainsi à s'endetter, elles perdaient une partie significative de leur propre souveraineté, alors qu'elles faisaient, à ce moment-là, leurs premiers pas, timidement, sur la scène internationale.

Nous voici, aujourd'hui, 15 années plus tard, de nouveau réunis, pour évaluer, ensemble, dans un sursaut de solidarité, le chemin parcouru.

C'est que le monde a changé - oui, le monde a changé -, et les mutations profondes qui marquent le XXe siècle finissant sont d'une ampleur telle que la communauté internationale, dans son ensemble, sent la nécessité de procéder à une réforme profonde du

fonctionnement de l'ONU, en ce qui concerne notamment la composition du Conseil de sécurité, la gestion financière de notre organisation et la gestion de la coopération pour le développement, pour ne citer que ces exigences qui se posent aujourd'hui avec acuité.

Le monde a changé. S'agissant du continent africain, pour prendre cet exemple en guise de référence, la plupart des peuples naguère sous domination étrangère, ont en effet accédé à l'indépendance.

Des Etats se sont créés, les structures d'une économie se sont établies, des dirigeants politiques et économiques ont été formés et mis en activité pour conduire ces peuples dans l'accomplissement de leurs destinées.

Mais les inégalités sont demeurées, même si une crise mondiale sans précédent frappe aujourd'hui les économies de tous les pays, y compris celles des nations les plus industrialisées.

L'économie mondiale semble s'être disloquée. Cette économie s'est déséquilibrée et de nouvelles règles ont été établies et élaborées chaque jour dans la recherche de nouveaux équilibres et de nouvelles solutions, tout cela face à une situation qui, de plus en plus, menace la paix internationale. Cette situation risque de conduire, en effet, si nous n'y prenons garde, à l'impatience, à l'intolérance, à l'énervement, à l'absence de dialogue; en un mot, à d'inévitables affrontements. Une telle menace est inacceptable et nous ne devons pas l'accepter.

C'est pourquoi, en même temps que mes collègues, chefs de délégation, je voudrais joindre la voix de mon pays, un pays africain, sahélien et en développement, à toutes celles d'autres délégations, pour redire aux nations ici réunies que, malgré tout cela, nous n'avons pas le droit de désespérer.

Car la preuve est aujourd'hui faite que le salut de l'humanité réside dans la solidarité, que le salut de l'humanité réside dans l'amitié et que le salut de l'humanité réside dans la coopération entre les hommes. Et la logique fondamentale, qui doit être la source d'inspiration dans les rapports entre les peuples, repose plus que jamais sur le dialogue et la concertation, autour précisément d'un langage ferme qui exprime à la fois nos pensées autour de l'être et de la vie.

Il est encore heureux, aujourd'hui, qu'un pays comme la France, que je suis heureux de citer à côté d'autres pays industrialisés qui soutiennent l'Afrique, que cette France ait réaffirmé par la voix de M. Alain Juppé, Ministre des affaires étrangères, il y a seulement quelques jours à Paris, que l'Occident, en général, et les pays européens, en

particulier, doivent prendre conscience de ce que si la majorité des populations du monde restent affamées, démunies, et supportent le poids des distorsions de l'économie internationale et voient en plus leurs efforts pour une démocratie politique et sociale anéantis par des difficultés de toutes sortes, alors la menace existera de risques de déstabilisation de la paix internationale.

Les pays industrialisés doivent aller dans cette direction, ils doivent comprendre que la solidarité internationale ne peut s'exprimer qu'à travers le soutien mutuel que les nations se porteront les unes aux autres.

Dans ce domaine, l'Afrique, notre continent, et plusieurs pays d'Asie doivent recevoir ce soutien dans le respect mutuel.

C'est dire que le projet de "Programme pour le développement", initié par la délégation du Brésil avec l'appui du Groupe des 77, pour accompagner l'"Agenda pour la paix" de notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, c'est dire que ce projet mérite de retenir l'attention de la communauté internationale. Cette importante mesure rejoint les préoccupations du chef de l'Etat sénégalais, M. le Président Abdou Diouf qui, s'adressant à cette Assemblée l'année dernière à la même date, lançait l'idée d'un "general agreement on solidarity" comme soubassement d'une coopération économique internationale à la fois féconde et moteur d'une solidarité Nord-Sud renouvelée.

La vieille sagesse africaine, la vieille sagesse de notre continent, enseigne que l'homme, qui est le seul être capable de modifier et d'améliorer son environnement propre, que l'homme est doté de prodigieuses ressources intellectuelles et morales, celles-ci étant fondées sur l'intelligence, sur l'imagination et sur la capacité de s'élever à un niveau qui lui permette de s'assumer et d'assumer son destin.

Nous devons rester unis et solidaires, nous soutenant mutuellement.

Sous ce regard, la délégation sénégalaise tient à saluer, solennellement, les efforts de la communauté internationale qui ont permis la signature à Washington, le 13 septembre 1993, de l'accord intervenu entre l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Cet événement historique a mis fin à plusieurs dizaines d'années d'hostilité et de rancœur de toutes sortes, qui ont occasionné des milliers de morts et de blessés, qui ont laissé seuls des orphelins et seules des veuves au nom d'une incompréhension, ayant conduit elle-même à la destruction des conditions du développement de l'ensemble des pays du Moyen-Orient. Sans compter la flambée des prix des produits pétroliers à partir d'octobre 1973, flambée qui a été

à l'origine des courbes inflationnistes qui ont marqué, depuis et partout dans le monde, les tendances de l'économie mondiale.

Il s'agit, maintenant, pour la communauté internationale, d'oeuvrer à la consolidation de ce pas important franchi en direction d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. Dans une telle entreprise, la famille des Nations Unies pourra compter, comme par le passé, sur le soutien constant et agissant de mon pays, afin que sur cette terre bénie, Israéliens et Palestiniens réconcilient l'humanité avec ses valeurs profondes de concorde, de tolérance et de sagesse.

C'est sous le même éclairage que nous apprécions les efforts déployés pour la résolution de conflits qui semblaient pourtant échapper à toute solution humaine.

Je pense notamment au Cambodge, où le plan de règlement conçu par l'ONU a abouti à l'organisation, au mois de mai 1993, d'élections générales, régulières et démocratiques à l'issue desquelles un gouvernement légitime a été constitué; je pense à El Salvador où, après plusieurs années de guerre civile, les négociations menées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies se sont soldées par la signature, au début de l'année dernière, de l'Accord de Mexico, accord qui a ouvert une période de transition vers des élections générales qui sont prévues pour le début de 1994; je pense aussi au Libéria, où les initiatives répétées et persévérantes des pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), soutenues par l'Organisation des Nations Unies et par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ont permis la conclusion, en juillet 1993, d'un nouvel accord de paix qui doit pouvoir déboucher sur un règlement définitif de ce conflit fratricide. Nous le souhaitons intensément. Je pense aussi au Mozambique et au Rwanda, où des accords similaires ont été conclus et où l'ONU s'est salutairement investie dans leur application pratique et définitive; je pense à l'Afrique du Sud, où des progrès importants viennent d'être réalisés dans la voie de l'élimination d'un système que le monde entier a réprouvé et condamné et où les peuples, unis dans une féconde diversité, sont appelés à travailler, ensemble, à l'émergence d'une société humaine qui soit marquée par la justice et l'égalité. Le Sénégal répondra à l'appel lancé ici même, il y a seulement quelques jours, par le Président Nelson Mandela, invitant, du haut de cette tribune, la communauté internationale à une nouvelle démarche conforme à l'évolution de la situation dans ce pays.

Ces exemples montrent à suffisance que les temps nouveaux sont porteurs de nouvelles espérances, même s'il nous reste encore des raisons de nourrir de légitimes inquiétudes.

C'est qu'en réalité, malgré les victoires à inscrire à l'actif de la liberté, la paix n'est pas toujours la fille de la libération des peuples.

En effet, l'héritage légué par l'ordre qui s'effondre est, bien souvent, lourd et difficile à gérer. Sur les ruines d'une oppression trop longtemps entretenue, il s'agit toujours de bâtir un nouveau monde, un nouveau monde de liberté et de paix, un nouveau monde de justice et de progrès.

Or dans cette période de transition incertaine, les conflits de frontières, les problèmes de voisinage, les tensions religieuses provoquent le retour aux conflits d'une époque que l'on croyait à jamais révolue : retour à la guerre civile, au génocide, aux rivalités entre membres d'une même communauté nationale. Yougoslavie, Somalie, Angola : les exemples sont nombreux qui montrent que la paix universelle, cet objectif premier de l'Organisation des Nations Unies, demeure encore parfois, malheureusement, à l'état d'ambition.

Le défi est dès lors pour nous-mêmes de tout mettre en oeuvre pour qu'aux quatre coins du monde, les libertés reconquises ouvrent les chemins de la paix.

Mon pays, le Sénégal, qui a toujours été partie prenante à tout ce qui touche au renforcement de la paix et à la promotion de la sécurité, pense que travailler à réaliser cet objectif, c'est d'abord affirmer avec force la primauté du droit dans les relations internationales. La paix et la sécurité ne peuvent en effet être durablement garanties que si toutes les nations du monde se plient aux règles de droit dans leurs rapports avec les autres nations. Ce droit-là doit être le même pour tous pour permettre à la justice de prévaloir.

Dans cet ordre d'idées, évoquant la tragédie du peuple koweïtien frère, je suis heureux de saluer les conclusions positives auxquelles la Commission de démarcation de la frontière entre le Koweït et l'Iraq est parvenue aujourd'hui. La communauté internationale doit continuer de protéger tous les Etats de toute menace extérieure à leur indépendance et à leur souveraineté.

Je pense aussi à la Bosnie-Herzégovine; je pense à cet Etat martyr; je pense à cet Etat qui est Membre de l'Organisation des Nations Unies; je pense que la communauté internationale s'est engagée, à toutes les étapes de l'évolution de la situation dans l'ex-Yougoslavie, à garantir l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Et la communauté internationale s'est engagée à faire respecter aussi et surtout les droits du peuple bosniaque, qui est aujourd'hui incontestablement victime d'un véritable génocide. Cet engagement doit être respecté, car il y va de la crédibilité même de notre organisation.

C'est en tout cas pour faire respecter cet engagement que mon pays, dont le chef d'Etat est le Président du sixième Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, entend poursuivre les efforts qu'il a commencé d'entreprendre pour participer à la promotion de la paix en Bosnie-Herzégovine, en étroite coopération avec tous les pays épris des mêmes idéaux de paix et de justice.

Je pense aussi, enfin, à la douloureuse situation qui prévaut en Angola. En effet, les Accords de Bicesse, pourtant librement conclus par les parties au conflit, semblent aujourd'hui s'être effondrés. Pour avoir remis en cause la régularité du scrutin organisé, il y a un an en vertu de ces mêmes Accords de Bicesse, l'UNITA a de nouveau plongé l'Angola dans une atmosphère lourde de menaces et d'incertitudes. L'ampleur des destructions et des souffrances qu'engendre cette situation justifie l'urgence des efforts à entreprendre pour arriver à un cessez-le-feu définitif et à la reprise des négociations. Le cadre existe déjà : il s'agit des Accords de Bicesse, cautionnés par les Nations Unies. Les principes sur lesquels doit être basée toute solution au conflit sont également très clairs : il s'agit de la sauvegarde de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de l'Angola; il s'agit aussi et surtout du respect de la volonté que le peuple angolais a librement exprimée lors des élections organisées il y a un an.

Sur ces bases, mon pays voudrait lancer ici un appel à tous nos frères angolais, et tout particulièrement à nos frères de l'UNITA, qui doivent comprendre enfin que l'intérêt du peuple angolais ne se trouve pas dans la poursuite des combats. Cet intérêt se trouve exclusivement dans le sursaut national que tous doivent effectuer pour ramener la paix et la concorde en Angola. Nous restons, quant à nous, Sénégalais, partisans de tout effort destiné à les y aider activement.

Mais il y a aussi la Somalie, où il reste encore beaucoup à faire pour rétablir la paix et pour réorganiser un Etat viable. Là-bas, les Nations Unies sont sur la bonne voie, elles qui y mènent actuellement l'opération la plus ambitieuse et la plus vaste qu'elles aient jamais organisée en Afrique. Le Sénégal voudrait se féliciter à nouveau de la mise en oeuvre de cette opération dans un pays qui, aujourd'hui, vit une situation tragique et complexe à la fois. L'infrastructure y est en effet dévastée; l'Etat s'y est effondré et les luttes intestines y ont engendré des déplacements massifs de populations.

Face à cette situation tragique, et s'appuyant sur l'Accord d'Addis-Abeba qui a couronné, le 28 mars dernier, la Conférence de réconciliation nationale en Somalie, la communauté internationale, à travers l'Organisation des Nations Unies, a donné à l'ONUSOM II mandat pour poursuivre le désarmement et pour oeuvrer à la

réconciliation nationale, et en même temps - et surtout - au renforcement des institutions politiques.

Il est heureux de constater qu'aujourd'hui, malgré les perturbations sporadiques intervenues ces derniers mois, l'ONUSOM II a commencé à aider le peuple somali à rétablir la souveraineté et l'intégrité de l'Etat.

Il est dans l'intérêt et de la Somalie et de la communauté internationale que cette mission se poursuive et qu'elle aboutisse aux résultats souhaités.

Je voudrais terminer malgré tout mon intervention sur une note d'espoir.

Tout le monde, aujourd'hui, est conscient du fait qu'il existe une communauté planétaire indissociable, qui repose sur une unité naturelle, laquelle est elle-même fondée sur les découvertes scientifiques et médicales, sur la rapidité des moyens de communication, mais qui aussi - malgré ces progrès, et peut-être même à cause de ces progrès - prévaut une certaine fragilité dans l'équilibre du monde.

Notre vocation d'êtres humains doués de raison nous impose, en conséquence, de demeurer solidaires et d'assurer ensemble, la main dans la main, la survie de l'humanité. Notre devoir est de faire en sorte que nos populations vivent longtemps et en bonne santé, de faire en sorte que les générations futures tirent le plus grand bénéfice des expériences que nous avons connues, des expériences que nous menons à présent, pour que, demain, nous leur laissions un monde non détruit, une nature généreuse, une terre unie, sur le socle solide de l'amitié, de la fraternité, de l'amour, et de la paix.

M. Phan Van Khai (Viet Nam) (*parle en vietnamien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) :

Au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam, je tiens à présenter à l'Ambassadeur Insanally toutes nos félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Nous respectons beaucoup les grands efforts et les réalisations positives à l'actif du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dans l'accomplissement de sa tâche lourde de responsabilités en faveur de la paix et de la sécurité internationales, du développement et de la coopération entre nations. En avril de cette année, c'est avec beaucoup de chaleur, beaucoup d'estime, et mus par le désir de renforcer la coopération du Viet Nam avec les Nations Unies, que notre gouvernement et notre peuple ont accueilli le Secrétaire général dans notre pays.

Nous souhaitons également féliciter les nouveaux Membres de la famille des Nations Unies.

Pendant l'année qui s'est écoulée depuis l'ouverture de la session précédente de l'Assemblée générale, le monde nous a offert une fresque d'occasions entremêlées de défis, d'espoirs mélangés d'angoisses. La menace d'une guerre mondiale d'annihilation continue de s'atténuer, et nous constatons une tendance croissante au dialogue et à la coopération, sous de nouvelles apparences et par de nouveaux mécanismes, dans différentes régions comme à l'échelle du monde. Les progrès réalisés dans le rétablissement de la paix dans un certain nombre d'endroits, en particulier au Royaume du Cambodge et au Moyen-Orient, apportent des courants de satisfaction au monde entier et démontrent que, de nos jours, il est encore possible, par des négociations pacifiques, de régler des conflits jadis féroces et prolongés.

Cependant, la conscience et la raison de l'humanité restent profondément troublées par les conflits sanglants qui infligent mort et souffrance aux peuples et qui engendrent une instabilité sur le plan international, comme aussi par les tendances potentiellement explosives à l'accumulation d'armements dans certaines parties du monde, par le fossé qui s'élargit entre le monde développé et le monde en développement, et par d'autres problèmes importants et urgents sur le plan mondial, comme l'explosion démographique, la dégradation de l'environnement, les maladies dangereuses, les crimes transnationaux, et ainsi de suite.

Dans un monde instable dont l'évolution se heurte à bien des difficultés, l'ONU, tout en tenant compte de la responsabilité directe des pays concernés, doit faire face à de nombreux défis dans l'exécution de sa principale responsabilité : le rétablissement et la préservation de la paix et de la stabilité. Jamais auparavant l'ONU n'avait été présente et active dans autant de situations de crise, d'un continent à l'autre. Dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277), le Secrétaire général nous offre à cet égard une approche globale du problème.

Le peuple du Viet Nam souhaite ardemment que la paix ainsi que la souveraineté et l'indépendance nationales auxquelles elle est étroitement liée soient les principaux composants du nouvel ordre mondial. Nous souscrivons à l'opinion exprimée dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, selon laquelle :

"Les Etats et leur souveraineté ... sont maintenant considérés de plus en plus comme les pièces maîtresses de l'ordre international et du dispositif dont nous nous sommes dotés pour résoudre les problèmes qui se posent à l'échelon planétaire." (A/48/1, par. 13)

Le respect de l'identité, de la souveraineté et de l'indépendance nationales de chaque pays, le renforcement de la coopération internationale et le règlement des différends au moyen de négociations pacifiques et d'arrangements mutuels dans lesquels la paix, la stabilité et la coopération sont considérées comme étant fondamentales et tenant compte des intérêts à long terme de tous les Etats et de la communauté internationale : voilà les principes directeurs des relations interétatiques que doivent respecter l'ONU et ses Etats Membres. Le Conseil de sécurité est responsable au premier chef des activités de l'ONU en matière de rétablissement et de préservation de la paix. Cette mission n'est cependant pas dévolue au seul Conseil de sécurité mais à tous les pays. Les Etats Membres doivent donc avoir leur mot à dire dans la définition des objectifs et des principes directeurs s'agissant des décisions et des activités entreprises par le Conseil de sécurité au sujet de la paix et de la sécurité internationales. Ce n'est qu'ainsi que l'ONU deviendra véritablement une organisation universelle et un instrument commun pour la communauté des Etats-nations. Les principes de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, de non-coercition et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, d'obtention du consentement des parties intéressées et de persévérance dans le règlement des différends par des négociations pacifiques sont les principes qui doivent guider les décisions du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, le monde est témoin de progrès miraculeux dans le domaine de la science et de la technologie. Mais il y a aussi dans le monde une centaine de pays où vivent des milliards d'êtres humains qui risquent de rester à la traîne du progrès accompli par l'ensemble de l'humanité, alors que la richesse et la propriété du monde sont concentrées dans les mains de quelques pays développés. L'écart entre les niveaux de développement s'accroît constamment. Ce phénomène, joint au fardeau cumulé de la dette extérieure, maintient les pays en développement dans une position désavantageuse en ce qui concerne les relations économiques et commerciales Nord-Sud. Cette réalité risque de mettre à l'épreuve la sécurité et la stabilité régionales aussi bien qu'internationales. Il importe donc plus que jamais de bien comprendre la corrélation entre la paix, la sécurité et le développement.

Nous appuyons la proposition tendant à ce que l'ONU élabore un "agenda pour le développement" global et efficace, dont la mise en oeuvre, grâce à un accroissement des ressources, nous semble être un élément fondamental pour l'établissement d'un nouvel ordre mondial solide et équitable. Les programmes de développement de l'ONU et l'aide fournie par les pays hautement développés aux pays en développement, notamment les pays pauvres, constituent des démarches qui ne profitent pas qu'à une seule partie.

Au contraire, ils sont nécessaires à la stabilité et au développement d'ensemble du monde, des diverses régions et de chaque Etat. Nous pensons que le fait d'assortir l'aide et la coopération en faveur du développement de conditions politiques est contraire au principe d'égalité et d'avantage mutuel inhérent à des relations internationales saines.

D'autre part, les pays pauvres espèrent que la hausse rapide des coûts des opérations de maintien de la paix n'affectera pas les capacités de l'ONU en matière de coopération pour le développement, et ils souhaitent que l'ONU accorde autant d'attention à l'Agenda pour la paix qu'à l'agenda pour le développement.

Une orientation importante des activités de l'ONU qui reflètent l'attention croissante que la communauté internationale accorde à ce sujet est la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en juin dernier a clairement mis en relief les liens étroits existant entre la démocratie et les droits de l'homme. A notre avis, il faut accorder une importance égale à la démocratie au sein de chaque pays et à la démocratie dans les relations entre Etats et les promouvoir simultanément. Le respect des droits de l'homme doit aller de pair avec le respect de l'égalité entre les Etats ainsi qu'entre l'ONU et les Etats Membres. L'ONU elle-même doit réformer son organisation et son mode de fonctionnement afin d'assurer la démocratie, la justice et l'égalité pour tous les Etats Membres.

Un élargissement de la composition du Conseil de sécurité de manière à le rendre plus représentatif, la promotion d'une plus grande transparence dans les travaux de cet organe d'autorité au sein du système des Nations Unies, le renforcement de l'efficacité de l'Assemblée générale, l'amélioration des relations entre les organes de l'ONU, joints au perfectionnement des dispositifs et à la rationalisation des mécanismes de façon à accroître l'efficacité des activités de l'ONU sont autant de nécessités urgentes auxquelles nous devons faire face alors que nous approchons du cinquantième anniversaire de l'Organisation. A l'instar de nombreux autres pays - particulièrement les Etats membres du Mouvement des pays non alignés - le Viet Nam considère que les droits de l'homme relèvent avant tout des préoccupations et des intérêts de chaque pays, et que la quête de la démocratie et des droits de l'homme dans un pays est, d'abord et surtout, la responsabilité de chaque pays. En même temps, les Etats peuvent coopérer entre eux pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme sur la base du respect de la souveraineté et de l'indépendance nationales, le droit à l'autodétermination, le droit d'un pays à choisir sa propre voie de développement, conformément aux objectifs et aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des

droits de l'homme et les deux Pactes internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme. Nous estimons que le recours à des normes imposées en matière de droits de l'homme et de démocratie en tant que préalables à la coopération entre Etats est une manifestation d'inégalité et d'absence de démocratie dans les relations internationales.

La Conférence de Vienne a identifié certains domaines d'accord tout en révélant des différences marquées entre les opinions relatives aux droits de l'homme. Nous espérons que, à partir de l'engagement envers la cause commune de la protection et de la promotion des droits de l'homme et de la reconnaissance de l'universalité comme de la spécificité des droits de l'homme, les pays entameront le dialogue dans un esprit de respect mutuel afin de décider d'un objectif commun en matière de droits de l'homme, objectif qui sera recherché de diverses façons. La Conférence de Vienne a aussi avancé des recommandations visant la consolidation et le renforcement du rôle et de l'efficacité de l'ONU en matière de droits de l'homme. Pour atteindre cet objectif, nous sommes d'avis qu'il faut utiliser pleinement les procédures et les mécanismes pertinents en vigueur à l'ONU et en accroître l'efficacité. Compte tenu de la nécessité de rationaliser ses mécanismes, l'ONU doit examiner et évaluer minutieusement toute initiative en faveur de la création de nouveaux mécanismes.

Le Viet Nam est un pays qui a vécu des guerres prolongées et dévastatrices au cours desquelles ont été utilisés des millions de tonnes de bombes, de munitions et de produits chimiques toxiques qui ont provoqué la destruction de l'environnement, des souffrances, des pertes humaines et dont les conséquences seront très lourdes pendant plusieurs générations. Il a entrepris un processus de renouveau, surmontant de nombreuses difficultés et des problèmes pour parvenir à la stabilité, au développement et à la réinsertion dans la communauté internationale.

Situé dans la région la plus dynamique du monde pour le développement, le Viet Nam a des atouts et des difficultés, des possibilités et des problèmes découlant de ses circonstances historiques particulières, de ses conditions naturelles et de sa position géopolitique et géoéconomique. Aujourd'hui, nous nous trouvons devant la difficulté de savoir comment surmonter très vite notre pauvreté et notre sous-développement, et de nous joindre au mouvement vers le progrès qui domine dans la région. Le seul moyen est d'exploiter toutes les ressources nationales, ce qui veut dire que, d'abord et avant tout, il faut exploiter pleinement le dynamisme et la créativité de tous les Vietnamiens et, en même temps, élargir la coopération internationale et l'amitié avec tous les pays en nous fondant sur le principe du respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté nationales, et sur l'égalité et les avantages mutuels.

Cette nécessité impérieuse nous force à entreprendre et à accélérer les efforts pour reconstituer tous les secteurs de la vie sociale; nous devons nous concentrer sur une économie de marché et perfectionner la primauté du droit dans un Etat qui soit réellement un Etat du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Le processus du renouveau se concentre sur le domaine économique en vue de développer une économie multisectorielle, qui fonctionne conformément au mécanisme du marché, en vue de créer un système économique ouvert au plan intérieur et extérieur et d'améliorer les fonctions et l'appareil administratif de l'Etat. Dans des conditions d'embargo, et à un moment où des sources importantes d'assistance venant des pays du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) n'existent plus, le processus du renouveau a aidé l'économie du Viet Nam à surmonter l'obstacle le plus difficile et à mettre fin à la récession, à réduire et à contrôler l'inflation, à obtenir une croissance moyenne du produit intérieur brut de 7,2 % pendant trois ans, de 1991 à 1993, à augmenter les niveaux d'épargne nationale relativement modestes au début, et à améliorer progressivement la vie de la population.

Le Viet Nam attire de plus en plus d'investissements directs et d'assistance au développement. Au nom du Gouvernement et du peuple vietnamiens, je souhaite manifester notre sincère reconnaissance aux différentes institutions du système de l'Organisation des Nations Unies, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et d'autres, ainsi que de nombreux gouvernements et organisations non gouvernementales du monde pour le maintien, la reprise et l'augmentation de leur assistance au développement et humanitaire au Viet Nam.

Nous apprécions beaucoup le soutien opportun que nous ont fourni les Gouvernements de la France, du Japon, de la Suède et d'autres pays, ainsi que les institutions financières internationales pour aider le Viet Nam à régler les arriérés qu'il devait au Fonds monétaire international, ce qui a permis d'initier une assistance sous forme de crédit de la part des institutions monétaires et financières internationales; cette assistance est absolument essentielle pour la construction des infrastructures socio-économiques du Viet Nam.

Notre reconnaissance s'adresse également aux nombreuses sociétés, de près de 50 pays, qui sont venues au

Viet Nam pour investir et coopérer au niveau des affaires à ce stade initial de notre développement.

Dans notre voyage vers une économie de marché dynamique et saine, bien gérée au niveau macro-économique et vers une croissance saine, rapide et durable qui cherche à atteindre les objectifs d'une nation prospère, d'un pays fort et d'une société civilisée et équitable, nous nous trouvons encore face à de nombreuses difficultés, des faiblesses et des problèmes. A ce stade, l'assistance accrue de l'Organisation des Nations Unies, des institutions financières internationales et des organisations non gouvernementales, ainsi que la coopération et le soutien de différents pays, sont extrêmement précieux et importants.

Sur la base de l'approche fondamentale de la stratégie de développement socio-économique d'ici à l'an 2000 où la personne humaine représente l'objet et la force motrice, le Viet Nam procède simultanément à des réformes économiques et à une remise à neuf progressive du système politique afin de promouvoir les droits des peuples et des citoyens, tant économique et politique que culturel et social. Des efforts énergiques ont été faits pour créer la primauté du droit de l'Etat par la promulgation de la Constitution amendée de 1992, l'élection de la nouvelle législature de l'Assemblée nationale, un renforcement du pouvoir et des responsabilités des organes élus et une accélération du processus d'établissement des lois.

Conformément à la tradition d'humanité de notre pays, nous sommes pour l'abolition des préjugés et de la vengeance et pour une orientation vers l'avenir. Ceux qui se trouvaient auparavant dans les rangs de nos adversaires ont tous été libérés et se sont vu accorder tous les droits dont jouissent les citoyens. Tous les Vietnamiens qui souhaitent un Viet Nam fort et prospère, et qui respectent les lois, trouveront une place dans la grande famille de la nation, même si leurs opinions politiques sont différentes.

Le processus du renouveau et la politique de l'unité nationale universelle représentent le moteur principal pour le développement du pays et, en même temps, ils font entrer pleinement en jeu le potentiel des Vietnamiens d'outre-mer qui peuvent contribuer à la construction de leur ancienne patrie.

Le Viet Nam a en même temps mis en place une politique étrangère d'ouverture, en diversifiant et en multilatéralisant ses relations de coopération amicale avec tous les autres pays et en créant ainsi un environnement international favorable pour le renouveau et le développement de notre pays.

Dans cet esprit, le Viet Nam a contribué activement à la recherche d'une solution pacifique de la question du

Cambodge, a mis en oeuvre les Accords de Paris et coopéré avec l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge. Nous avons engagé des relations de bon voisinage avec le Cambodge en espérant que le Cambodge deviendra un pays de paix, d'indépendance, de neutralité et de non-alignement qui cultive des relations amicales avec d'autres pays.

Nous souhaitons féliciter le nouveau Gouvernement du Cambodge et sommes prêts à régler avec lui toutes questions d'intérêt mutuel. Nous espérons que le Gouvernement du Cambodge et l'Organisation des Nations Unies prendront des mesures efficaces pour protéger les résidents vietnamiens qui vivent pacifiquement au Cambodge, et pour assurer leur sécurité et les mêmes droits et prestations dont jouissent les peuples des autres pays qui résident au Cambodge.

Le Viet Nam n'épargne aucun effort pour établir des liens d'amitié et de coopération avec les pays voisins et il persévère dans sa politique de négociations pacifiques pour trouver des solutions satisfaisantes aux différends frontaliers et territoriaux, tant en mer que sur terre. Tout en oeuvrant afin de trouver des solutions, toutes les parties intéressées devraient s'abstenir d'agir d'une façon qui puisse encore compliquer la situation et de recourir à la menace ou à l'emploi de la force pour régler les différends.

Le fait que les relations entre les Etats-Unis et le Viet Nam n'ont pas encore été normalisées 20 ans après la fin de la guerre n'est pas normal et ne correspond pas à la tendance de notre époque. Avec le désir de tourner le dos au passé et de regarder vers l'avenir, le Viet Nam souhaite normaliser ses relations avec les Etats-Unis et il se tient prêt à le faire sur la base de l'égalité, du respect mutuel et sans conditions préalables. Cela répondrait aux aspirations et aux intérêts des peuples des deux pays et servirait la cause de la paix, de la stabilité, de la coopération et du développement dans la région et dans le monde entier.

Il y a encore au Viet Nam des dizaines de milliers de personnes portées disparues depuis la guerre et leurs dépouilles n'ont pas encore été retrouvées; il y a aussi des millions de victimes de la guerre qui ont besoin qu'on les aide. Nous compatissons sincèrement aux sentiments des familles américaines dont les êtres chers ont été portés disparus à la suite de la guerre du Viet Nam, et nous ne manquerons pas de continuer à coopérer activement avec le Gouvernement et le peuple américains sur la question des soldats américains portés disparus au Viet Nam. Nous pensons qu'il s'agit là d'une question purement humanitaire.

Je suis certain que la bonne volonté et la conscience des peuples américain et vietnamien, avec les intérêts immédiats et à long terme des deux pays, l'emporteront bientôt sur les obstacles existants pour que les relations entre les deux pays puissent être normalisées.

Qu'il me soit permis de terminer ma déclaration en exprimant l'espoir que l'Organisation des Nations Unies saura saisir les occasions qui se présentent et surmonter les problèmes afin de devenir véritablement une institution où toutes les aspirations des Etats Membres sont investies, leurs points de vue sont entendus et leurs actions coordonnées. Le Viet Nam, quant à lui, dans ses efforts de renouveau, de développement et d'insertion dans la communauté européenne, sera toujours un facteur positif pour la paix, l'indépendance nationale et le progrès social et un partenaire sincère et fiable pour la coopération dans la région aussi bien que dans le monde entier.

M. Sey (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) :

Je tiens tout d'abord à féliciter l'Ambassadeur Insanally de son élection unanime aux fonctions de Président de l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session. Du fait de sa riche et longue expérience, il est éminemment qualifié pour présider cette session. Je puis l'assurer qu'il bénéficiera pleinement de l'appui et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de sa mission.

Je tiens également à saisir cette occasion pour adresser à son prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganev, de la Bulgarie, mes sincères félicitations pour la façon efficace dont il a présidé l'Assemblée à sa quarante-septième session.

Je saisis encore cette occasion pour rendre une fois de plus un hommage tout particulier à notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la façon remarquable dont il conduit notre organisation.

Il est encourageant de constater que l'Organisation des Nations Unies compte chaque année davantage de Membres. Comme l'a dit le Secrétaire général, la composition de l'Organisation connaît une croissance explosive. Je souhaite adresser, au nom de la Gambie et en mon nom propre, nos sincères félicitations à l'Erythrée, à la Principauté d'Andorre et à la Principauté de Monaco pour leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons vivement que non seulement elles pourront réaliser leurs aspirations nationales, mais qu'elles contribueront en outre, à la réalisation positive de l'espoir d'un monde meilleur que nourrit l'humanité.

Nous avons été choqués et attristés en apprenant la nouvelle du tremblement de terre dévastateur qui a frappé certaines régions de l'Inde. A cet égard, je tiens à adresser les sincères condoléances du Gouvernement gambien au Gouvernement indien et aux membres des familles endeuillées à la suite de cette catastrophe. Nous rendons en outre hommage au Gouvernement indien pour les efforts louables qu'il a déployés pour faire face à cet énorme désastre.

Nous nous réunissons cette année dans un climat d'espoir renouvelé, à la suite des importants événements survenus au Moyen-Orient et en Afrique du Sud. Tour récemment encore, la crise au Moyen-Orient et la situation en Afrique du Sud posaient une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales. Aujourd'hui, l'on peut en revanche affirmer avec beaucoup de certitude que le processus de paix est irréversible.

L'autre événement notable de grande importance sur le plan international a été la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne en juin dernier. Venant peu après la fin de la guerre froide et 25 ans après la première Conférence internationale sur les droits de l'homme, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de cette année reflétait les espoirs et aspirations de millions d'êtres humains à la recherche de solutions nouvelles, de réajustements et de changements et d'améliorations à leur sort. A beaucoup d'égards, cette Conférence mondiale sur les droits de l'homme symbolise la fin d'une époque et le début d'une nouvelle ère de promotion et de consolidation d'une puissante culture des droits de l'homme à l'échelon mondial.

En Gambie, la convocation de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a été une expérience réconfortante, étant donné notre longue tradition de protection et de promotion des droits de l'homme. La Conférence nous a permis de nous conforter dans notre volonté de poursuivre la défense de ces valeurs auxquelles nous tenons tant.

En passant en revue les résultats de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, ma délégation se félicite de l'adoption de la Déclaration de Vienne et du Programme d'action, qui serviront de schéma directeur pour les droits de l'homme au XXI^e siècle. J'exhorte l'Assemblée à examiner et à approuver ce document. Nous regrettons toutefois que la Conférence n'ait pu parvenir à un accord sur la création d'un haut commissariat pour les droits de l'homme. Mon gouvernement continue d'appuyer fermement cette proposition, car il est convaincu que la création d'un haut commissariat faciliterait une meilleure coordination des activités des Nations Unies et qu'il offrirait le moyen de réagir plus rapidement et plus efficacement lorsque se présenteraient des cas critiques de violations flagrantes.

Il faut toutefois aborder tous les éléments de la question des droits de l'homme. Les droits politiques et civiques vont de pair avec les droits économiques, sociaux et culturels. Des problèmes tels que la pauvreté, la famine et l'analphabétisme qui caractérisent les pays en développement posent une grave menace à la stabilité et au respect des droits politiques dans ces pays. Comme l'a dit le Président de mon pays, Sir Dawda Jawara, à la Conférence de Vienne au sujet des droits politiques et le droit au développement,

"Nous ne devons pas oublier que l'interdépendance de ces droits est indivisible et qu'il est nécessaire de leur accorder la même attention et de les examiner d'urgence."

Il est regrettable de constater qu'au moment même où des valeurs internationalement reconnues, telles que la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit, sont presque partout de plus en plus à l'ordre du jour, certains conflits apparemment insolubles dans d'autres régions du monde risquent de nous faire reculer.

La situation en Somalie, qui semblait s'être améliorée il y a un an seulement, s'est soudain détériorée, suscitant des préoccupations graves. Ma délégation est particulièrement alarmée par les événements tragiques qui ont entraîné la mort de plusieurs membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies et de plusieurs Somalis. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles de tous ces militaires tués et à celles des autres victimes innocentes du conflit somali. Nous regrettons profondément ces incidents fâcheux mais, aussi tragiques soient-ils, ils ne devraient ni réduire l'enthousiasme ni affaiblir la détermination de la communauté internationale à aider les Somalis dans leur recherche d'une paix et d'une stabilité durables. N'oublions pas, sous le choc du moment, les réalisations très positives de cette intervention qui a permis de faire parvenir des vivres à une population qui souffrait d'une des formes de famine les plus horribles.

Dans les circonstances actuelles, l'on ne saurait trop insister sur la nécessité d'un désarmement général et complet de toutes les factions, et il doit être poursuivi avec une nouvelle vigueur. J'en appelle à l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, aux Etats-Unis d'Amérique et à tous les autres pays qui ont accepté d'envoyer des troupes en Somalie, pour qu'ils poursuivent leur aide afin d'assurer le rétablissement de la paix et de la sécurité dans ce pays agité.

Nous invitons toutes les parties au conflit à coopérer pleinement, à respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à mettre en oeuvre sans retard l'Accord d'Addis-Abeba visant la réconciliation nationale.

De même, la situation en Bosnie-Herzégovine préoccupe gravement la communauté internationale. Les efforts récents visant à instaurer une paix crédible et durable dans le pays n'ont pas encore rapporté grand-chose. Le fait de n'avoir pu régler jusqu'à présent le conflit, et le mépris persistant affiché à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité, notamment de la résolution 713 (1991), rendent la situation encore plus désespérée. La Gambie déplore l'agression serbe qui se poursuit contre la République de Bosnie-Herzégovine. Elle déplore l'acquisition de territoires

par la force conformément à la pratique odieuse du "nettoyage ethnique" et par le recours à d'autres crimes de guerre. Ma délégation est fermement convaincue que si la communauté internationale ne veut pas protéger la population musulmane sans défense contre l'agression serbe, ou n'est pas capable de le faire, elle doit lui donner la possibilité de se défendre elle-même, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, qui reconnaît aux peuples le droit à leur légitime défense. Nous nous félicitons de la création du Tribunal international pour juger les personnes responsables de crimes de guerre, réponse appropriée aux atrocités qui ont été commises en Bosnie-Herzégovine.

En Angola, les combats se poursuivent avec une intensité et une férocité sans précédent. Nous condamnons l'agression flagrante et brutale de l'UNITA contre le Gouvernement et le peuple d'Angola. Celui-ci s'est prononcé, par la voie d'un processus démocratique dont les principes sont les principes mêmes que nous proclamons en cette salle. Sa décision doit être respectée, et la communauté internationale doit donner tout l'appui voulu pour mener des activités contre toute force qui cherche à bafouer ou à renverser cette décision. Nous nous félicitons donc de la récente décision du Conseil de sécurité d'imposer des sanctions contre l'UNITA.

Cette année 1993 n'a pas seulement été une année de conflit, de troubles et d'effusions de sang. Des succès très notables ont été réalisés par l'humanité dans la recherche de la paix, et ils augurent bien de l'avenir.

Avec la conclusion de l'Accord de paix de Cotonou et l'installation d'un Conseil d'Etat de cinq membres pour diriger le Libéria vers des élections démocratiques après six mois, il y a un nouvel espoir d'une solution pacifique et durable au conflit dans ce pays. Nous saluons la contribution du Gouvernement des Etats-Unis au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, et nous invitons les autres pays donateurs à contribuer de même, afin que des forces supplémentaires de maintien de la paix puissent être rapidement déployées au Libéria pour garantir l'application intégrale de l'Accord de paix de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

S'agissant de l'Afrique du Sud, des signes clairs indiquent maintenant que le processus de paix est sur la bonne voie et que le changement est irréversible. Ma délégation salue l'accord auquel est parvenu le forum de négociations multipartites et portant création d'un conseil exécutif transitoire, après s'être entendu sur la date des premières élections démocratiques non raciales.

A cet égard, nous appuyons pleinement l'appel que le Président de l'African National Congress (ANC), M. Nelson

Mandela, a récemment lancé, demandant la levée des sanctions. Celle-ci enverra à toutes les parties un signal fort et positif indiquant que le reste de la communauté internationale ne manquera pas d'appuyer et d'encourager la difficile transition vers une société démocratique et non raciale. Nous regrettons toutefois les actes répétés de violence qui, si nous n'y faisons pas face de façon satisfaisante, peuvent avoir de graves répercussions sur les accords de transition. Nous demandons donc aux autorités sud-africaines de redoubler d'efforts pour mettre un terme à cette vague croissante de violence politique.

La récente percée des entretiens au Moyen-Orient, reflétée par l'accord auquel sont parvenus Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) sur l'octroi d'une autonomie limitée aux Palestiniens à Gaza et dans la ville de Jéricho, est un événement encourageant. Il représente un pas important dans la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous félicitons chaleureusement les dirigeants des deux parties, qui, par leur courage et leur perspicacité, ont pu réaliser ce succès même limité sur une terre souvent marquée par la haine, la méfiance et la destruction. Il est vrai qu'il reste beaucoup à faire, mais nous sommes optimistes, car nous pensons que l'élan créé par l'accord entre Israël et l'OLP sera soutenu et élargi pour permettre à toutes les parties au conflit de renforcer leur volonté de rechercher une solution complète et durable conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Tandis que les récents événements entre Israël et ses voisins arabes sont une source d'optimisme, la situation entre le Koweït et l'Iraq n'a pas connu des progrès semblables. Je lance un appel au Gouvernement de l'Iraq lui demandant de respecter intégralement les résolutions des Nations Unies, et en particulier de garantir la libération rapide des prisonniers koweïtiens et autres.

Nous avons suivi avec un vif intérêt la façon dont l'Organisation des Nations Unies a dirigé avec succès les élections au Cambodge. Nous félicitons le Secrétaire général et son personnel, ainsi que tous les pays qui ont contribué à ramener la stabilité au Cambodge. Nous espérons que l'expérience tirée de cet exercice sera consolidée et pourra servir en d'autres endroits troublés où l'assistance des Nations Unies deviendrait nécessaire.

La menace à la paix et à la stabilité mondiales ne provient pas seulement des conflits armés, mais également de facteurs socio-économiques. La récession économique mondiale a entraîné une détérioration des problèmes économiques et sociaux. Parmi les difficultés économiques pressantes que les pays en développement continuent de connaître se trouve le problème du service de la dette extérieure, qui est l'un des principaux obstacles au

développement. En Afrique subsaharienne, le volume de la dette est passé à 185 milliards de dollars, ce qui représente 110 % de son produit intérieur brut. Aujourd'hui, un tiers des recettes d'exportation de l'Afrique est versé aux pays développés du Nord pour assurer le service de sa dette. Cette situation ne peut pas continuer. Plus que jamais auparavant, il faut que la communauté internationale entreprenne un effort concerté et novateur pour trouver une solution permanente au problème. Nous estimons que la communauté internationale, particulièrement les pays industrialisés, n'a pas accordé à ce problème le niveau d'attention qu'il mérite.

L'endettement de l'Afrique se poursuit sans cesse tandis que sa production, tant agricole qu'industrielle, continue de diminuer. Les effets négatifs combinés sont aggravés par une inflation importante, qui a contribué à une chute radicale des économies et des investissements sur le plan national.

La communauté internationale peut renforcer son engagement en faveur du développement durable en Afrique en encourageant des investissements étrangers directs accrus, ainsi qu'un transfert international accru de ressources financières vers la région. Cela est essentiel si nous voulons apporter une amélioration à long terme à la situation économique en Afrique.

Je me permettrai d'ajouter que la suppression de pratiques commerciales injustes contribuerait dans une large mesure à l'élimination de la nécessité de cette aide. Voilà pourquoi nous attendons avec intérêt la conclusion rapide des négociations de l'Uruguay Round, car nous espérons qu'elles attaqueront la question épineuse de l'accès au marché, qui est une source de préoccupation importante pour les pays en développement.

Enfin, nous appelons à ce propos les Nations Unies à fournir l'appui nécessaire à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et au travail de l'équipe spéciale interagences des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

Nous nous félicitons que le Gouvernement japonais ait pris l'initiative de convoquer à Tokyo la Conférence internationale sur le développement de l'Afrique, qui, nous l'espérons, contribuera à mobiliser les ressources financières et techniques tellement nécessaires pour assurer le développement de l'Afrique.

Soucieuse de mettre en pratique l'esprit de Rio de Janeiro, la Gambie a d'ores et déjà lancé son Plan d'action écologique pour remédier aux graves problèmes écologiques qui assaillent le pays. En Gambie, qui est un pays du Sahel, nous restons particulièrement préoccupés par

la menace que la sécheresse et les activités humaines continuent de faire peser sur notre écosystème fragile. Nous nous félicitons de la création du Comité intergouvernemental de négociation et de l'ouverture du processus de négociation visant l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la sécheresse et la désertification, en Afrique notamment. La Gambie continuera d'accorder son plein appui au Comité.

Le succès de nos efforts visant la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres programmes approuvés à Rio et adoptés par l'Assemblée générale dépendra en grande partie des fonds disponibles et de la volonté de nos partenaires de partager les ressources et d'encourager le transfert des techniques pour que s'établisse entre pays développés et pays en développement un partenariat mondial véritable aux fins de développement durable.

A cet égard, nous sommes d'avis nous aussi que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) devrait être restructuré pour permettre une participation accrue des pays en développement à toutes ses activités, ainsi que l'inclusion de la désertification comme l'un des domaines pouvant bénéficier du financement du FEM. Nous espérons que la deuxième phase du Fonds pour l'environnement mondial disposera d'une base financière plus large afin de lui permettre des décaissements plus importants et plus rationnels.

Il est maintenant devenu de règle de convoquer des réunions au sommet sur des questions jugées très préoccupantes par l'humanité. Ces sommets donnent l'occasion d'arriver à des décisions collectives au plus haut niveau sur les moyens de surmonter ces difficultés. C'est en cela que nous nous félicitons de la Conférence mondiale sur la population et le développement et du Sommet mondial sur le développement social, qui sont prévus pour 1995.

En même temps que nous approchons de la fin du siècle, les Nations Unies s'apprêtent à fêter leur cinquantième anniversaire, ce qui est la marque de notre maturité d'esprit et de la sagesse de nos décisions à la recherche de la paix et de la sécurité mondiales. Les Nations Unies ayant pour rôle primordial le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il devient impérieux en cette période de l'après-guerre froide de préparer l'organisation mondiale à s'acquitter du mandat que lui confère la Charte compte tenu du climat politique qui règne dans le monde.

A cet égard, ma délégation prend acte avec un vif intérêt de la restructuration et de la revitalisation des Nations Unies. Nous nous félicitons des efforts pour rationaliser les travaux de l'Assemblée générale, tant au niveau de la plénière que des grandes commissions. Ces

efforts, nous l'espérons, permettront de renforcer le rôle de décideur de l'Assemblée générale et d'améliorer son efficacité en tant que premier organe, par la taille et par l'importance, du système des Nations Unies. En outre, les rapports entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent être redéfinis et mieux coordonnés.

En ce qui concerne la réorganisation du Conseil de sécurité, on doit s'efforcer d'assurer une plus grande transparence à ses travaux et à ses activités. La Gambie appuierait toute proposition tendant à une réorganisation du Conseil de sécurité sur la base d'une répartition géographique équitable.

Je voudrais, pour conclure, exprimer une fois encore notre confiance en la capacité des Nations Unies, renforcées dans leur autorité et dans leur crédibilité, de faire face aux nombreux problèmes qui nous attendent.

M. Gurirab (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom du Gouvernement et du peuple namibiens, je voudrais exprimer toute notre sympathie et nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple ami de l'Inde pour les lourdes pertes humaines et matérielles qu'a provoquées le tremblement de terre dévastateur. Je suis certain que la communauté internationale leur tendra une main secourable.

La Namibie souhaite la bienvenue à tous les nouveaux Membres de l'Organisation et les assure qu'elle est prête à dialoguer avec eux dans un esprit d'amitié et de solidarité.

Le Président de l'Assemblée vient du Guyana, pays ami qui a tant fait à l'avant-garde de la lutte du peuple namibien pour l'autodétermination, la liberté et la démocratie. Dans les instances internationales, le Gouvernement et le peuple du Guyana n'ont ménagé aucun effort pour manifester, par leurs paroles et par leurs actes, leur appui indéfectible pour la cause namibienne et leur solidarité avec celle-ci. Je le sais parce que pendant les nombreuses années que j'ai passées aux Nations Unies, je me suis rendu à plusieurs reprises à Georgetown, la capitale de son pays, et dans d'autres parties du Guyana. L'hospitalité et la camaraderie de ce peuple frère m'ont toujours profondément touché.

Dans ses missions passées et présentes au service de son grand pays, lui et moi avons collaboré sur diverses questions d'intérêt commun. C'est au nom de cette amitié mutuelle et de cette solidarité que je lui adresse mes plus chaleureuses félicitations pour sa brillante élection à la présidence de cette session particulièrement importante de l'Assemblée générale. La maestria et l'efficacité, si évidentes déjà, avec lesquelles il s'acquitte de ses fonctions nous garantissent le succès de nos délibérations.

Je tiens aussi à exprimer notre sincère reconnaissance à son prédécesseur, M. Stoyan Ganey, de la Bulgarie, pour la façon efficace dont il a dirigé les travaux de la précédente session.

Notre illustre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a, depuis sa nomination, mené une campagne globale efficace et novatrice pour alléger et renforcer le rôle de l'ONU dans les opérations de maintien de la paix et en ce qui concerne les questions économiques et humanitaires. Son "Agenda pour la paix" représente un cadre utile pour débattre ces questions ainsi que d'autres problèmes pressants liés au maintien de la paix et de la sécurité mondiales. La Namibie félicite le Secrétaire général de ses efforts infatigables.

Au seuil d'un nouveau millénaire, et alors que nous nous préparons à fêter le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le moment est bien choisi pour réfléchir et faire le point. La période actuelle en est une de grands espoirs et de confiance dans l'efficacité de l'ONU. Il faudra adopter une nouvelle vision et faire preuve de clairvoyance; des décisions audacieuses et empreintes d'imagination s'imposent.

A sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a reconnu, en adoptant la résolution 47/62 portant sur la "Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres", qu'étant donné l'évolution de la situation mondiale, il fallait réorganiser, revitaliser et démocratiser le Conseil de sécurité. La fin de la guerre froide a donné lieu à de nouvelles attentes quant à l'accroissement des responsabilités et du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais pour que le Conseil de sécurité conserve sa crédibilité en tant qu'organe de l'Organisation des Nations Unies, il doit répondre aux attentes de ce monde exigeant et changeant. C'est dans cet esprit que la "Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres" devrait être examinée. Tout changement tendant vers une meilleure représentativité du Conseil augmenterait sans aucun doute sa crédibilité, sa légitimité et son autorité.

La Namibie soutient l'idée d'une augmentation du nombre de membres, permanents et non permanents, du Conseil de sécurité en assurant une représentation géographique équitable. L'Afrique doit jouir d'une présence efficace au sein du Conseil, tout comme l'Asie et l'Amérique latine. Le droit de veto désuet et antidémocratique devrait être aboli, purement et simplement.

De même, la restructuration d'autres organes s'impose, dont celle l'Assemblée générale elle-même et du Conseil

économique et social. Les Etats membres du Mouvement des pays non alignés, qui travaillent en étroite collaboration avec le Groupe des 77, devraient participer pleinement aux discussions en cours sur la restructuration de ces organes vitaux de l'Organisation des Nations Unies.

Nous assistons aujourd'hui à un phénomène nouveau dans les relations internationales, phénomène caractérisé par un consensus issu d'intérêts communs, dans lequel la crédibilité et le rôle essentiel de l'ONU dans les conflits mondiaux ont été grandement renforcés. En effet, l'Organisation a respecté son mandat dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous, en Namibie, croyons que le moment est venu d'adopter un nouveau rôle et de nouveaux objectifs pour arriver à un mécanisme de résolution adapté à l'ère d'après la guerre froide et aux besoins et aux aspirations des générations futures. L'engagement renouvelé à l'égard du règlement des conflits doit se traduire par un programme d'action réaliste lié à la diplomatie préventive, au rétablissement de la paix, au maintien de la paix et à la consolidation de la paix. L'humanité aspire à un monde pacifique, juste et prospère. A cet égard, la Namibie envisage une association significative et une plus grande coopération entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine dans le domaine du règlement des conflits et dans celui des opérations d'aide humanitaire en Afrique.

Aujourd'hui plus que jamais, on attend beaucoup de l'ONU en ce qui concerne le règlement des conflits. C'est l'occasion rêvée, pour l'Organisation, de faire en sorte que les attentes que le "Nous, peuples" inscrit dans la Charte a réveillées soient réalisées en renforçant encore son efficacité.

Il est reconnu que la paix et la stabilité sont des conditions nécessaires, quoique insuffisantes, au développement économique. Par conséquent, le maintien de la paix, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix devraient être étroitement liés au développement économique.

Pour que les opérations de maintien de la paix soient efficaces, les Etats Membres doivent payer promptement leurs contributions au budget régulier et à celui des opérations de maintien de la paix. Dans ce contexte, nous appuyons la création d'un fonds de réserve visant à améliorer le financement initial des opérations de maintien de la paix.

Au Cambodge, l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) a mené sa tâche à bien de façon satisfaisante. La Namibie a été heureuse de contribuer aux

efforts de l'APRONUC en envoyant des scrutateurs et un contingent de véhicules blindés avec son personnel, les "loups" comme on les appelle. Nous l'avons fait parce que, après tout, c'est en Namibie que l'ONU a enregistré sa première victoire sur une grande échelle dans le domaine des opérations de maintien de la paix. La Namibie verra de façon positive sa participation à de futures opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Malheureusement, d'autres opérations de maintien de la paix n'ont pas, jusqu'à maintenant, connu les mêmes résultats positifs. Nous espérons que l'ONU continuera d'aider au règlement des conflits en Somalie, en Angola, au Rwanda, au Libéria, au Mozambique, en Haïti et en Bosnie-Herzégovine, pour ne nommer que ceux-là.

En ce qui concerne l'Angola, le rejet des résultats de l'élection de l'année dernière par M. Savimbi constitue un sérieux revers. Il a plongé encore plus profondément ce pays frère dans une horrible tragédie humaine. Ce carnage affreux continue de faire environ 1 000 victimes innocentes par jour. On rapporte en outre qu'entre 2 et 3 millions d'Angolais innocents risquent de mourir des effets directs ou indirects de cette guerre insensée.

La communauté internationale doit exercer une pression concertée sur M. Savimbi pour qu'il se soumette au plus vite à la volonté du peuple angolais. Ce que nous attendons aujourd'hui de M. Savimbi c'est d'appliquer promptement les Accords de Bicesse, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le Protocole d'Abidjan et de respecter les résultats des élections qui ont eu lieu l'année dernière, car, pris ensemble, ces aspects fournissent le cadre nécessaire à la reprise des négociations avec le Gouvernement angolais.

Le Gouvernement namibien estime que la reprise des négociations devrait rapidement aboutir à un cessez-le-feu, qui permettrait l'acheminement de l'assistance humanitaire au peuple angolais affligé, la réconciliation et la consolidation du gouvernement d'unité nationale.

A cette fin, et compte tenu de l'intransigeance permanente de M. Savimbi, le Conseil de sécurité n'a eu d'autre choix que d'imposer des sanctions contre l'UNITA. C'est pourquoi la Namibie appuie la résolution 864 (1993) dans laquelle le Conseil de sécurité, entre autres choses, demande l'interdiction de la vente ou la fourniture à l'UNITA d'armements et de matériel connexe, ou d'une assistance militaire, ainsi que de pétrole et de produits pétroliers, et prie instamment tous les Etats Membres d'appliquer ces mesures. Nous croyons également que si l'UNITA continue de bafouer les résolutions du Conseil de sécurité, il conviendra d'envisager l'imposition de nouveaux types de sanctions.

En ce qui concerne la situation en Somalie, la Namibie appuie l'opération de maintien de la paix des Nations Unies dans ce pays. Ma délégation estime que le désarmement des différentes factions permettrait au peuple somali de se réconcilier et de restaurer la société civile.

Dans les circonstances actuelles, et malgré les actes de provocation de la faction du général Aïdid, l'Opération des Nations Unies en Somalie doit continuer de s'acquitter de son mandat. Nous sommes solidaires de tous les pays dont les nationaux, y compris les Somalis sans défense, ont fait le sacrifice de leur vie au service de l'ONU et de la fraternité humaine. Cependant, tout retrait précipité se ferait au détriment du peuple somali sans défense et risquerait d'inverser tout le processus. Nous devons donc faire en sorte que cela ne se produise pas.

Au Mozambique, nous sommes encouragés de constater que le cessez-le-feu continue d'être respecté et que le processus semble progresser. Je ne saurais trop souligner qu'il est absolument nécessaire que les élections se déroulent dans un climat de paix, de confiance et de coopération - en d'autres termes, que les forces armées soient d'abord forcées de rester sur leur base, puis démobilisées, conformément à l'Accord général de paix conclu l'année dernière entre les deux parties.

La Namibie salue la récente évolution positive intervenue en Afrique du Sud. Pour la première fois dans l'histoire de ce pays voisin, l'ensemble de la population sud-africaine pourra enfin participer librement et démocratiquement aux élections qui se dérouleront le 27 avril prochain. Néanmoins, nous demandons instamment à toute la population sud-africaine de faire en sorte que ce processus se poursuive et engageons toutes les parties à s'associer aux travaux du Conseil exécutif de transition. Dans le même esprit, nous leur demandons, avec l'aide de la communauté internationale, de mettre immédiatement fin à l'escalade de la violence. La violence et les urnes ne sauraient aller de pair.

La Namibie, avec les autres membres du Comité spécial de l'Organisation de l'unité africaine sur l'Afrique australe, appuie l'appel lancé par le Président de l'African National Congress, M. Nelson Mandela, en faveur de la levée de toutes les sanctions économiques toujours en vigueur contre l'Afrique du Sud. La Namibie appuie également la levée de l'embargo pétrolier après la création du Conseil exécutif de transition et le début de ses travaux, ainsi que l'instauration ou le rétablissement de relations diplomatiques complètes avec l'Afrique du Sud, une fois qu'aura été mis en place un gouvernement intérimaire d'unité nationale élu, conformément aux élections démocratiques qui se dérouleront l'année prochaine.

Le Moyen-Orient, berceau de quelques-unes des grandes religions du monde, a été le théâtre de conflits sanglants pendant la majeure partie de ce siècle et figure à l'ordre du jour de l'ONU depuis sa création. La Namibie se félicite de la percée historique que constitue la reconnaissance mutuelle et la déclaration de principe signée entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) concernant l'autonomie palestinienne à Gaza et la ville de Jéricho. Malgré une inimitié de longue date, les dirigeants de l'Etat d'Israël et de l'OLP ont eu le grand courage politique de choisir la paix. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que la poignée de main historique entre M. Rabin, Premier Ministre israélien, et M. Arafat, Président de l'OLP, inaugure une ère nouvelle dans cette région.

Certes, il ne s'agit que d'un premier pas, mais qui constitue une base solide pour l'édification d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient. Cependant, pour que cette entreprise soit couronnée de succès, une assistance financière et humanitaire à grande échelle et durable s'impose.

Encouragés par la percée historique et prometteuse au Moyen-Orient et l'évolution positive de la situation en Afrique du Sud, et compte tenu du nouveau climat propice au rapprochement des relations entre Etats, nous pensons que le moment est venu pour les dirigeants des Etats-Unis d'Amérique et de la République de Cuba de parcourir la courte distance de 145 kilomètres qui les sépare de la réconciliation et de la coexistence pacifique. Cela irait - nous en sommes convaincus - dans l'intérêt des enfants de ces deux pays, qui, comme ceux d'Afrique du Sud, d'Israël et de Palestine, aspirent à un avenir pacifique et plus radieux.

Si la paix et la stabilité au Moyen-Orient sont d'une importance critique pour cette région elles le sont aussi pour le monde entier. Dans ce contexte, la Namibie s'associe à la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité du 27 mai 1993, concernant l'intégrité territoriale du Koweït et sur l'inviolabilité de ses frontières. Nous réitérons notre plein appui au droit du peuple du Koweït et de son gouvernement de défendre leur souveraineté et leur indépendance. La Namibie est un petit Etat; c'est pourquoi nous comprenons la situation difficile des petits Etats.

Pendant la dernière session, j'ai mis l'Assemblée au courant des progrès réalisés dans nos négociations bilatérales avec le Gouvernement d'Afrique du Sud sur la question du transfert et de la réintégration à la Namibie de Walvis Bay et des îles côtières. Aujourd'hui, je suis heureux de l'informer que la question a finalement été réglée. Le 28 février 1994 s'effectueront le transfert et la réintégration à la Namibie de Walvis Bay et des îles côtières. Ainsi, la

décolonisation de la Namibie et l'unification de notre pays seront enfin achevées. Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance aux Etats Membres des Nations Unies, qui n'ont cessé, au fil des ans, de fournir leur appui à la résolution 432 (1978) du Conseil de sécurité relative à Walvis Bay. Je voudrais également remercier particulièrement le Forum sud-africain de négociation multipartite d'avoir adopté une résolution importante, qui a accéléré le processus.

Le Sommet planète Terre de Rio a marqué un tournant historique dans la longue lutte pour sensibiliser davantage la communauté internationale à la vraie nature de la crise écologique mondiale. Le Sommet représente effectivement un progrès significatif vers une meilleure compréhension de la façon dont le développement économique sera, à l'avenir, inextricablement lié à des politiques saines destinées à promouvoir et à protéger l'environnement.

A cette fin, et conformément aux dispositions de sa Constitution, la Namibie a lancé un programme national de plantation d'arbres pour empêcher une nouvelle déforestation et une nouvelle détérioration de l'environnement. Naturellement, la Namibie, comme tous les autres pays en développement, espère vivement que le programme Action 21 sera financé généreusement et mis en oeuvre.

En ce qui concerne les problèmes socio-économiques actuels, malgré la promesse faite aux enfants par les dirigeants mondiaux lors du Sommet mondial pour les enfants qui a eu lieu à New York en 1990, les services d'éducation, de santé, d'approvisionnement en eau, d'habitation et d'alimentation assurée restent inaccessibles pour des millions d'enfants du monde en développement - y compris en Namibie.

En Afrique, les problèmes de la faim, de la malnutrition, de la maladie et ainsi de suite continuent de contrecarrer l'engagement que nous avons pris l'année dernière à Dakar lors de la Conférence internationale sur l'assistance à l'enfant africain de donner la priorité aux enfants. Suite à cet engagement, et convaincus que les problèmes des enfants namibiens ne peuvent être abordés que globalement, nous avons déjà intégré le Programme national d'action sur les enfants au Plan national de développement. Ce Plan national de développement constitue la base du développement économique et social en Namibie. Dans ce contexte, les soins de santé primaires, l'éducation, l'approvisionnement en eau et le développement rural comptent parmi les priorités de notre Plan national de développement.

Le programme Vision 20/20 que nous avons adopté à Dakar doit être mis en oeuvre si nous voulons obtenir des

résultats tangibles d'ici à 1995, lorsque nous examinerons les progrès réalisés depuis le Sommet mondial de 1990, y compris en particulier le sort et le bien-être des enfants plongés dans des situations de guerre.

La récente Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne a exposé plus encore la violence totale et les autres formes d'injustices perpétrées contre les femmes dans le monde entier. La Constitution namibienne contient des dispositions précises sur la protection des droits des femmes et la promotion de leur bien-être. De plus, la Namibie est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

C'est sur cette toile de fond que nous avons pris, en Namibie, des mesures pour sensibiliser davantage les femmes à leurs droits en traduisant cette convention dans les langues vernaculaires. Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons de la nomination d'un Rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la violence à l'égard des femmes. C'est dans cet esprit que la Namibie attend avec intérêt la tenue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, dans l'espoir que ses décisions feront encore progresser la cause des femmes dans le monde, en particulier en Afrique.

Telles sont certaines des nombreuses préoccupations du programme social de tous les pays. C'est pourquoi la nomination d'un commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme nous semble tout à fait logique, et nous en appuyons l'idée. En même temps, nous prions instamment tous les pays de veiller à ce que le mandat et le statut d'un fonctionnaire international de haut niveau soient examinés avec soin et réalisme.

Pour répondre à la grave pénurie de logements, le Gouvernement namibien a lancé un programme visant à fournir des logements adéquats aux Namibiens d'ici à l'an 2000. En reconnaissance de cet effort national, la Namibie s'est vu décerner en 1993, par Habitat, le prix d'honneur pour son Programme national de logement intitulé "Construisons ensemble". Ce prix a été remis, il y a deux jours, à ma distinguée collègue, l'Honorable Mme Libertine Amathila, Ministre du gouvernement local et régional et du logement. Je voudrais me faire l'écho de ma collègue en remerciant encore une fois Habitat de cet honneur exceptionnel.

Je voudrais redire, pour terminer, que mon gouvernement est convaincu que l'ONU, en sa qualité d'organe international unique, est capable d'être à la hauteur des nobles idéaux de création d'un monde pacifique, sûr et juste pour nous et pour les générations à venir. A cette fin, elle peut compter sur l'engagement total de la Namibie.

La Présidente :

Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le cadre du débat général pour cette séance. Cependant, plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse.

Je rappellerai aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Guillen (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) :

Hier, le 5 octobre, le Ministre des affaires extérieures de la République soeur de l'Equateur, M. Diego Paredes Peña, dans son discours prononcé devant l'Assemblée générale, a bien voulu s'étendre longuement sur les relations cordiales qui existent entre nos deux pays ainsi que sur les initiatives concrètes qui ont récemment été prises par les Gouvernements du Pérou et de l'Equateur, avec l'objectif commun de raffermir les liens qui les unissent et de favoriser le développement et le rapprochement de leurs peuples.

Mon gouvernement partage pleinement les propositions faites par le Ministre Diego Paredes, car nous sommes nous aussi animés par le désir d'instaurer le meilleur climat possible de respect, de coopération et d'amitié entre nos deux pays, ce qui permettra un traitement global de la vaste gamme de questions et de tâches qui caractérisent les relations entre deux peuples unis par l'histoire, la géographie et la culture.

Mon gouvernement souhaite également souligner sa vocation pour la paix et le respect de l'ordre juridique international, ainsi que le démontre son adhésion fidèle et permanente aux principes et objectifs qui inspirent la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi le Gouvernement péruvien convient pleinement - et il ne saurait en être autrement - du fait que tout différend ou litige doit être résolu par les moyens pacifiques que reconnaît et consacre le droit international.

Dans ce sens, le Président de la République du Pérou, M. Alberto Fujimori, a formulé en novembre 1991 une proposition globale d'amitié, de coopération et d'intégration qui, en application de ces principes et objectifs et conformément à l'esprit des liens fraternels qui inspire le Protocole de Rio de Janeiro de 1942, vise à définir un programme de travail intéressant et avantageux pour le Pérou et l'Equateur afin d'établir définitivement la démarcation des parties de la frontière commune encore en suspens, de signer un traité de commerce et de navigation sur l'Amazonie et ses affluents septentrionaux et un large accord d'intégration frontalière, ainsi que d'élaborer des accords pour susciter la confiance et la sécurité mutuelles.

Dans ce contexte de relations cordiales et fructueuses, le Pérou a favorisé l'approfondissement du dialogue bilatéral et la tenue de pourparlers directs entre les deux gouvernements. En outre, il est disposé à créer des mécanismes de coordination et de consultations entre les deux pays, ce qui est encore inédit, et il est convaincu que cet exercice diplomatique offrira un ample terrain pour une évolution favorable, ce qui aura d'importantes conséquences bénéfiques pour le resserrement de la communication entre les deux gouvernements. De la même manière, les instruments bilatéraux qui unissent ces derniers prévoient un système de règlement des différends qui, en diverses occasions, a fait la preuve de sa validité et de son efficacité pour surmonter avec habileté les problèmes rendant sa mise en oeuvre nécessaire.

Conformément aux instruments, aux mécanismes et au système mentionnés précédemment, le Pérou a proposé à l'Equateur, en tant que mécanisme viable et adéquat, de demander conjointement aux pays garants du Protocole de Rio de Janeiro de 1942 de désigner un expert, qui pourrait être nommé par le Vatican, pour que soit achevée la démarcation des parties de la frontière commune encore en suspens.

Dans cet esprit constructif, qui doit prévaloir entre nos deux pays frères, le Pérou affirme depuis longtemps que la coopération et l'intégration péruviano-équatorienne doivent se concrétiser dans tous les secteurs géographiques que partagent les deux pays, depuis l'océan Pacifique et le Massif andin jusqu'à l'immense espace amazonien, qui sont autant de régions donnant une personnalité et des caractéristiques particulières aux relations entre le Pérou et l'Equateur. Le nouveau défi du XXIe siècle se situe sans aucun doute dans la tâche commune consistant à définir un programme de développement durable pour l'Amazonie. Les deux pays devront trouver dans la mise en oeuvre de ce programme la raison d'être de leurs relations renouvelées, restituant ainsi l'association historique ayant existé entre nos deux pays depuis l'époque précolombienne jusqu'à la naissance de nos républiques.

Pour ces raisons, le Gouvernement de la République du Pérou se réjouit énormément des déclarations du Ministre des affaires extérieures de l'Equateur selon lesquelles son pays renouvelle et réaffirme sa volonté de renoncer à l'emploi ou à la menace de la force dans ses relations avec mon pays. Il est aussi très satisfait de constater que cela coïncide pleinement avec la volonté qui anime le Pérou en ce sens, conformément aux engagements bilatéraux et multilatéraux qui lient les deux pays pour la consolidation du climat de détente, de la confiance réciproque et de niveaux de sécurité qui correspondent à l'intérêt commun pour le renforcement de l'amitié et de la coopération entre nos pays.

C'est avec grand plaisir que le Président de la République du Pérou, M. Alberto Fujimori, a lancé une invitation chaleureuse au président de la République de l'Equateur, M. Sixto Durán Ballén, pour que, au moment et dans les circonstances correspondant au mieux à l'intérêt supérieur de la consolidation de l'amitié péruviano-équatorienne, il veuille bien se rendre dans notre pays. C'est donc avec une grande satisfaction que nous avons appris qu'il acceptait de venir au Pérou, dont le peuple et le Gouvernement ne manqueront pas de lui manifester les mêmes marques de reconnaissance et d'appui que le noble peuple équatorien a manifestées à l'égard du Président de la République du Pérou lors de sa visite officielle à Quito, en janvier 1992.

M. Exarchos (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) :

Il y a quelques jours, le représentant de l'Albanie, dans l'exercice de son droit de réponse à la suite de la déclaration prononcée devant l'Assemblée générale par le Ministre des affaires extérieures de la Grèce, a tenté de rejeter nos préoccupations légitimes au sujet de la situation bien peu satisfaisante dans laquelle vit la forte minorité grecque en Albanie, en les attribuant à un "nationalisme extrême à des fins électorales". (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, séances plénières, 13e séance, p. 50*)

Or le traitement inacceptable imposé à la minorité grecque a été mis en relief dans de nombreux rapports d'organismes internationaux, et très récemment encore par le Parlement européen, qui, dans une résolution adoptée le 14 juillet 1993, invitait le Gouvernement albanais à respecter les droits culturels et religieux de la minorité grecque en Albanie.

Il est vraiment regrettable que certaines pratiques inspirées et mises en oeuvre par le régime communiste antérieur continuent d'être suivies par le gouvernement actuel, les zones arbitrairement désignées pour les minorités en étant un exemple.

Quant à elle, la Grèce, qui applique scrupuleusement les normes et les dispositions des documents fondamentaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) relatifs aux minorités, attend de l'Albanie qu'elle agisse de la même manière respectueuse, notamment en ce qui concerne les libertés religieuses et en matière d'enseignement.

De plus, la Mission permanente de l'Albanie a publié un communiqué de presse, daté du 4 octobre 1993, qui déforme la teneur d'une lettre adressée au Ministre des affaires extérieures de l'Albanie par le Haut Commissaire de la CSCE pour les minorités nationales, M. van der Stoep. En fait, un effort inopportun a été déployé afin de donner

l'impression que les vues des autorités albanaises au sujet du traitement accordé à la minorité grecque étaient identiques aux conclusions et aux recommandations du Haut Commissaire lui-même.

La Grèce, qui dès le début de l'ère nouvelle a appuyé l'Albanie dans les premiers pas qu'elle a faits vers la démocratisation et la reconstruction, accepte l'expression de reconnaissance de l'Albanie à cet égard et a l'intention de se montrer un voisin amical et disposé à l'aider à l'avenir.

A ce stade, je voudrais dire que l'assistance humanitaire et économique apportée par mon pays ne s'est pas limitée à la seule partie méridionale de l'Albanie, mais a porté aussi sur les régions du centre et du nord. J'ajouterai que l'attitude et le comportement des autorités albanaises à l'égard de la minorité grecque sera un facteur déterminant dans nos relations.

La délégation grecque a noté l'engagement pris par le Ministre albanais des affaires étrangères devant l'Assemblée, qui a dit que son gouvernement :

"est déterminé à édifier un Etat moderne et une société civilisée fondés sur le respect des droits de l'homme de tous les secteurs de la population, sans exception ni discrimination ... afin que les personnes appartenant aux minorités nationales puissent affirmer leur propre identité nationale." (*Ibid., 5e séance, p. 47*)

Nous espérons que ces paroles se traduiront par des actes.

M. Kim Jae Hon (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) :

La délégation de la République populaire démocratique de Corée regrette que le Ministre des affaires étrangères de Singapour, dans la déclaration qu'il a faite ce matin, ait utilisé des expressions immorales et discourtoises à l'encontre de mon pays, qui ne sont pas dignes de sa position officielle.

Ma délégation croit fermement que ce comportement ne devrait plus se reproduire dans cette instance.

M. Hoxha (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) :

La délégation albanaise se permettra de répondre plus tard au cours du débat général à la déclaration faite par le représentant de la Grèce.

La séance est levée à 18 h 30.